

DOSSIER

Marché des seniors :
le potentiel calédonien



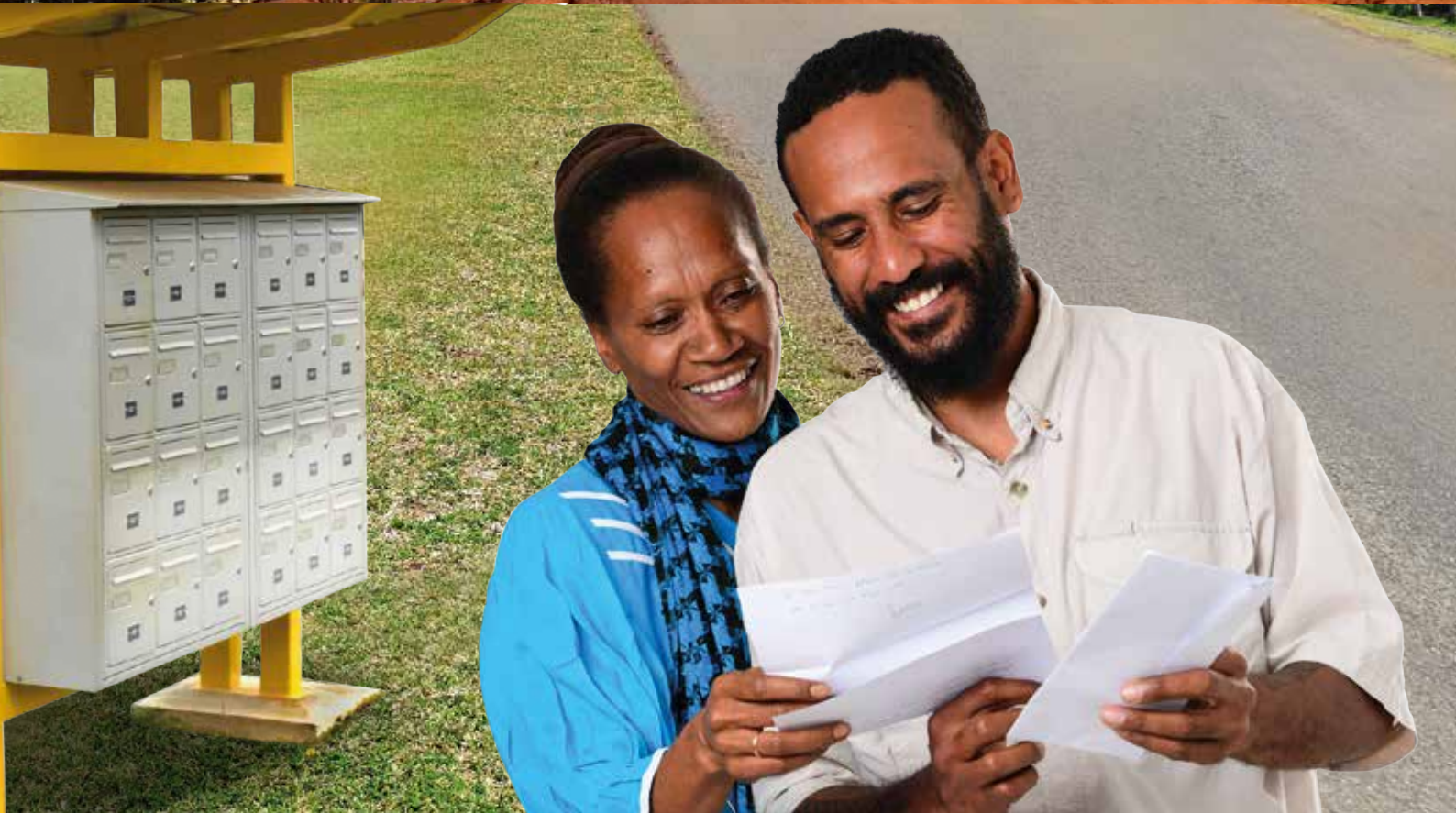
LES ACTIONS DE LA CCI

Aux urnes, commerçants !

ÉCONOMIE

Black Friday :
rendez-vous le 24 novembre !

Installer des îlots de BP en zones isolées, c'est construire le lien entre vous et le monde.



En implantant toujours plus d'îlots de boîtes postales à proximité des populations des tribus et des lieux isolés, l'OPT-NC offre à tous les Calédoniens la garantie de recevoir leur courrier au plus près de leur domicile, en toute sécurité et en toute confidentialité.

Les îlots de BP : un service régulier et fiable de distribution, dans des boîtes postales privatives moins chères qu'en agence OPT-NC.



LE MONDE À PORTÉE DE MAIN

www.opt.nc

Sommaire

Marché des seniors : le potentiel calédonien p22



Actualités

Enquête sur le lectorat du *CCI Info* p4

Les actions de la CCI

Un pas de plus vers la réduction
des délais de paiement
des administrations p5

Aux urnes, commerçants ! p6

Deuxième escale pour l'Observatoire
économique maritime p7

Portrait d'élus

Jean-Jacques Cocquet,
manager globe-trotter p8

AU CŒUR DE L'INNOVATION Une plateforme intelligemment collective

p10



L'actualité
des entreprises p12-13-14

Création d'entreprise

L'aquaponie
ou le poisson jardinier... p16

Économie

Black Friday :
rendez-vous le 24 novembre ! p18

Les brèves du Pacifique p19

Provinces

Chloé Berger, huissier de justice
« tout-terrain » p20

Économie numérique

Simply City : se simplifier la ville p28

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vers une transition énergétique
à Wallis-et-Futuna

p30



Formation

Profitez du FIAF
pour vos ultimes formations
avant la fin de l'année ! p31

Fiche pratique

Les établissements recevant du public
sous surveillance p32-33

C'est officiel p34

Repères économiques p35

Foire aux questions
Échéances fiscales et sociales p36

Reprise d'entreprises p37

Foires & salons p37

Revue de presse p38

Le *CCI Info* est publié par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie - 15, rue de Verdun, BP M3, 98849 Nouméa cedex, tél. 24 31 00, fax 24 31 31 - Site Internet : www.cci.nc - Directrice de publication : Jennifer Seagoe - Comité de rédaction et coordination : Sidonie Ganatchian et Fany Torre - Rédaction : Anne-Charlotte Cocault, Béril Ziegler, Fany Torre, Marianne Page, Nathalie Vermorel - Coordination rédaction : Rezo - Réalisation : Concept - Régie publicitaire : Rezo, tél. 28 63 01 - Responsable publicité : Yann Milin, tél. 77 19 72 - Impression : Artypo Ducos, tél. 28 32 99 - Tirage : 10 000 exemplaires - Le *CCI Info* est distribué aux ressortissants de la CCI-NC. Toute reproduction intégrale ou partielle de la présente publication est interdite sans l'autorisation expresse de la directrice de publication.



Édito

3

JENNIFER SEAGOE
Présidente de la CCI-NC

Faire de la Nouvelle-Calédonie un eldorado pour les retraités d'ici et d'ailleurs. L'idée fait son chemin, alors que le pays cherche des voies de diversification économique. Notre archipel dispose en effet d'atouts pour séduire les seniors : un doux climat, des paysages paradisiaques, des infrastructures médicales et sanitaires de qualité, des logements adaptés, un vaste éventail de loisirs... À cela pourra peut-être un jour s'adjoindre une politique fiscale incitative, à l'instar de celles adoptées par plusieurs pays dans le monde. Des spécialistes abordent ces problématiques dans le cadre de notre dossier dédié, ce mois-ci, à la silver économie.

Dans ce numéro également, un point sur la situation du secteur maritime local, grâce aux résultats 2017 de l'Observatoire économique maritime. De nouvelles données et des pistes d'idées pour encourager l'économie bleue, ainsi que pour orienter les politiques publiques de la manière la plus structurée et constructive possible.

Bonne lecture.



E-COMMERCE ET DÉFISCALISATION : LES DEUX PROCHAINS RDV DE L'ÉCONOMIE

Deux Rendez-vous de l'économie se tiendront successivement durant le mois de novembre.

- Le 23 novembre* sur le **E-commerce en Nouvelle-Calédonie : situation et enjeux**. L'occasion de souligner les opportunités que cette nouvelle forme de commerce offre aux entrepreneurs calédoniens et d'aborder les questions de sécurité des paiements en ligne et de développement des réseaux d'acheminement et de distribution. En partenariat avec l'Observatoire numérique Nouvelle-Calédonie.
- Le 30 novembre* sur la **SCI de défiscalisation : une nouvelle solution pour réduire ses impôts**. Les clés d'un nouveau mode de défiscalisation, basé sur la souscription de parts de société civile immobilière, seront données lors de cette conférence. Une disposition qui permet au contribuable d'investir dans l'immobilier puis de percevoir, pendant six ans, une réduction d'impôt augmentée de quotes-parts de loyers. Une présentation animée par le cabinet i2f, avec la participation d'un représentant de la Fédération bancaire française (FBF) et d'un notaire.

Information et inscription Tél. : 24 31 00 / com@cci.nc

* à 18 h, à l'auditorium de la CCI - 14, rue de Verdun, Nouméa.

EGC : un premier concours de pitch convaincant

Convaincre, en six minutes chrono, un jury (composé de personnalités du monde économique calédonien) de l'intérêt d'un projet entrepreneurial : défi relevé pour 35 étudiants de 2^e année de l'EGC le 20 octobre dernier. Cet exercice grandeur nature leur a permis de se glisser dans la peau d'un entrepreneur défendant son business plan auprès d'un investisseur potentiel. Pour challenger leur présentation, les équipes ont ensuite dû répondre pendant dix minutes aux questions des professionnels et experts présents dans l'auditorium de la CCI.

Vainqueur du prix du jury : le SIGR, un outil numérique facilitant la maintenance du réseau routier de Nouvelle-Calédonie. Le coup de cœur du public est quant à lui allé au projet Vieux Grément : la réhabilitation d'un navire ancien à des fins touristiques.

Organisé pour la 1^{ère} fois cette année, le concours de pitch de l'EGC sera reconduit en 2018. Les entreprises souhaitant y participer l'an prochain, en se faisant accompagner par les étudiants sur un projet de plan d'affaires, sont invitées à appeler le 24 31 40 ou à écrire à egc@cci.nc.

➤ Voir les vidéos des pitches 2017 sur egc.cci.nc



La CCI s'engage contre les stéréotypes de sexe

La présidente de la CCI, Jennifer Seagoe, a signé en août la convention du Comité des 3 E, une assemblée regroupant des membres de la communauté éducative et de la société civile autour de la devise « Éducation à l'Égalité à l'École ». Elle a ainsi formalisé l'engagement des membres et salariés de la Chambre à promouvoir les valeurs liées à l'égalité des sexes, notamment dans leurs échanges avec les scolaires.

Cette démarche se base sur le principe que les institutions ont un devoir d'exemplarité, en matière de communication tout particulièrement. Discours, textes officiels, sites web, affiches, publications, colloques, vidéos, « les occasions et les supports sont variés et nombreux. Chacun, chacune, à sa mesure et dans le périmètre de ses fonctions, peut être un levier pour déconstruire les stéréotypes sexistes », indique Véronique Mollet, la référente académique qui pilote cette initiative unique sur le territoire français. « Cette convention vise aussi à contribuer au développement d'une toujours plus grande mixité dans les différentes filières de formation », ajoute-t-elle, « et à faire prendre conscience que la légitimité de l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu économique, sociétal et démocratique. »



Participez à l'enquête sur le lectorat du CCI Info !

Chers lecteurs, une étude qui permettra de faire évoluer le CCI Info en adéquation avec vos attentes vient d'être lancée. Votre avis nous est précieux, n'hésitez pas à nous le transmettre en accordant cinq minutes au questionnaire publié sur www.cci.nc.

Un nouveau site Internet pour la DAE

De nouvelles fonctionnalités sont disponibles sur le nouveau site Internet de la Direction des affaires économiques (DAE) mis en ligne le mois dernier. Notamment des liens directs vers les grands textes juridiques applicables sur le territoire : codes de commerce, des assurances... et divers documents sur la consommation et les prix, les régimes d'aides aux entreprises, le soutien au développement, le registre du commerce et des sociétés, etc. Également des fiches pratiques sur des thèmes variés : secteur automobile, contrôle des opérations de fusion-absorption ou concernant le commerce de détail, dérogations aux mesures de protection de marché, etc. Des actualités fréquemment mises à jour, et une navigation simple et agréable pour ce site de référence.

➤ www.dae.gouv.nc

Un pas de plus vers la réduction des délais de paiement des administrations

La question des délais de paiement des administrations demeure d'actualité en Nouvelle-Calédonie, après que la CCI, la CPME, le MEDEF et le BTP-NC ont initié plusieurs actions sur ce sujet en 2015 et 2016. Le 5 octobre dernier, des Assises organisées par la CPME ont permis de mettre en lumière les avancées et le chemin restant encore à parcourir.

En raison d'une conjoncture préoccupante, beaucoup d'entreprises sont aujourd'hui économiquement fragilisées en Nouvelle-Calédonie. Leur trésorerie est notamment devenue très sensible aux aléas des délais de paiement, qui sont une source d'inquiétude récurrente.

Face à cet état d'urgence, en mai 2016, la CCI présentait aux autorités un plan de relance décliné en onze propositions afin d'assurer à court terme la survie des entreprises et l'emploi des Calédoniens. « Réduire les délais de paiement des administrations » était le premier point.

Les délais de mandatement des commandes publiques étaient alors de 45 jours, et aucune loi ne venait encadrer les délais de liquidation. Dans son plan, la CCI demandait que la période incluant le mandatement, mais aussi la liquidation, soit ramenée à 30 jours.

Pour efficacement accompagner cette évolution réglementaire, et pour pallier le fait que les pénalités et intérêts moratoires prévus par les textes ne semblaient pas suffire à contraindre les payeurs, la CCI préconisait la création d'un observatoire, qui permette visibilité et transparence sur les performances des administrations.

Fin 2016, le Congrès votait une délibération (136/CP) réduisant les délais de mandatement à 36 jours, puis à 30 jours, à compter du 1^{er} janvier 2018. La Chambre a alors à nouveau signifié qu'elle souhaitait que les acteurs publics se mobilisent encore davantage, pour également inclure la liquidation dans ce délai de 30 jours, et ce pour l'ensemble des dépenses publiques.

Une nouvelle mobilisation

En octobre 2017, les 1^{ères} Assises des délais de paiement de Nouvelle-Calédonie sont revenues sur ces réglementations, sur les statistiques et les pratiques actuelles sur le territoire. Elles ont aussi été l'occasion de comparer la situation calédonienne à celles des Australiens et Néo-zélandais, et de présenter des pistes d'améliorations possibles.

Plusieurs suggestions sont ressorties des discussions : simplifier la dimension administrative de la commande publique, dématérialiser les documents, moderniser la délibération 136/CP, renforcer les contrôles et sanctions liés aux retards de paiement, rendre publiques les pénalités à l'encontre des entreprises et des collectivités ayant des pratiques peu vertueuses et aider les entreprises en difficulté dans leurs relations commerciales avec un partenaire (client ou fournisseur, privé ou public).

La mise en place d'un observatoire, comme proposé l'an dernier par la CCI, a aussi été évoquée, afin de globaliser les statistiques des commandes publiques et privées en Nouvelle-Calédonie et de connaître objectivement les pratiques de l'ensemble des acteurs économiques sur le territoire en les identifiant et en les suivant annuellement.

Les représentants politiques et les membres des administrations présents ont, quant à eux, déclaré avoir conscience de la nécessité de faire rapidement avancer ce dossier. Au terme de cette rencontre, tous les participants ont exprimé le vœu de voir ces Assises se réitérer l'an prochain, pour un nouveau bilan.



BON À SAVOIR

Un numéro vert (05 05 04) et une adresse email (cellule.btp@gouv.nc) destinés aux entreprises du BTP leur permet de s'adresser directement au gouvernement afin d'échanger sur leurs difficultés éventuelles dans leurs relations avec l'administration (retards de paiement, dossiers en attente, agréments, réglementation, etc.).

• Visionner la vidéo

des 1^{ères} Assises des délais de paiement de Nouvelle-Calédonie sur la chaîne YouTube de la CPME-NC.

Aux urnes, commerçants !

Pourquoi est-il important d'aller voter aux prochaines élections des juges consulaires, le 5 décembre prochain ? Qui sont ces personnes, élues pour juger, mais aussi pour représenter les commerçants devant la justice ? Réponses avec Frank Robail, vice-président au tribunal de première instance et président du tribunal mixte de commerce de Nouméa.

Qu'est-ce qu'un juge consulaire ?

C'est un commerçant ou un chef d'entreprise élu par ses pairs pour siéger aux audiences d'un tribunal de commerce pour un mandat de quatre ans, renouvelable deux fois. Même à titre provisoire, il est un magistrat à part entière. Il doit ainsi prêter serment et est soumis aux valeurs d'impartialité, de loyauté, d'intégrité et de dignité. Il a un devoir de réserve, est tenu au secret professionnel et, depuis peu, doit même faire une déclaration d'intérêts à son entrée en fonction.

Cet engagement demande donc une grande implication ?

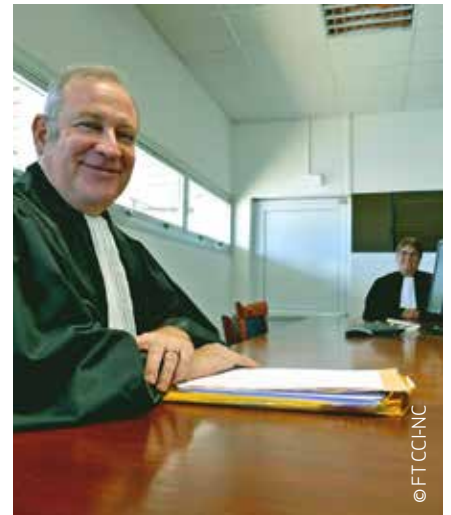
Oui, les juges consulaires sont en général des gens très dévoués. À cet égard, il faut savoir qu'ils ne trouvent aucun intérêt matériel dans ce mandat, puisqu'ils exercent à titre entièrement bénévole et qu'ils ne sont pas même indemnisés de leurs frais de déplacement. Et ils doivent siéger en moyenne deux fois par mois.

Sur quels genres d'affaires statuent-ils ?

Les dix juges élus prennent part à tour de rôle aux quatre audiences mensuelles de notre tribunal. Trois concernent des procédures collectives, qui traitent des sauvegardes, des redressements et des liquidations judiciaires ; la quatrième est dite « de contentieux général », pour des litiges entre commerçants ou sociétés commerciales, qui ont trait à leurs activités commerciales. Les approches sont très techniques, comme celles de tous les juges civilistes ou commercialistes.

Vous appréciez votre position de président de tribunal mixte de commerce ?

Oui. Cela me permet d'être un observateur privilégié de la vie économique du pays, c'est assez passionnant. La collaboration étroite et essentielle avec les juges consulaires, qui apportent une précieuse connaissance des usages et pratiques du



monde des affaires local, est également très intéressante. J'apprécie aussi mon rôle de conseil en matière de prévention des difficultés des entreprises. Sans compter que c'est une opportunité rare pour un magistrat professionnel français (non élu), puisqu'il s'agit d'une fonction qui n'existe quasiment pas en Métropole, où les tribunaux de commerce sont composés exclusivement de magistrats élus, le président compris.

Le système ayant cours ici vous semble-t-il un atout ?

Oui, ce système d'échevinage, où le tribunal est dit « mixte » car il est présidé par un magistrat professionnel entouré d'assesseurs qui sont des juges élus, est, à mon sens, une forme de justice idéale. En effet, le magistrat professionnel est un technicien du droit qui informe les juges élus des contraintes du système judiciaire. Les juges consulaires sont, eux, de fins connaisseurs du monde commercial et entrepreneurial. Ils peuvent ainsi apporter la connaissance du terrain que le président n'a pas toujours. Nos compétences sont tout à fait complémentaires.

Plus d'information

Tél. : 26 63 00

www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

ÉLECTIONS 2017 DES JUGES CONSULAIRES : MODE D'EMPLOI

Qui élit les juges consulaires ?

Le collège électoral est composé des commerçants inscrits sur la liste électorale publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et établie cette année sur la base de la dernière liste des délégués consulaires de la CCI et de celle des anciens et actuels juges consulaires. Elle est affichée au tribunal mixte de commerce de Nouméa et dans toutes les mairies du territoire. Elle est également consultable dans la rubrique « politiques publiques » du site www.nouvelle-caledonie.gouv.fr.

Quand et où se déroulent les élections ?

Le mardi 5 décembre 2017, de 8 h à 18 h, au Haut-commissariat : 9 bis, rue de la République, à Nouméa.

Quand les nouveaux élus prendront-ils leurs fonctions ?

Le 1^{er} janvier 2018 (1^{ère} audience : le 15 janvier 2018).

Peut-on voter par procuration ?

Oui, un électeur peut désigner un autre électeur pour voter à sa place. Pour ce faire, il doit se présenter au greffe du tribunal mixte de commerce de Nouméa, muni d'une pièce d'identité, afin de se faire délivrer gratuitement un certificat d'inscription sur la liste électorale, qu'il devra ensuite fournir au tribunal de première instance avant le 1^{er} décembre. Ces démarches peuvent aussi être effectuées auprès des sections détachées du tribunal de première instance de Koné et de Wé.

Deuxième escale pour l'Observatoire économique maritime

Combien d'entreprises composent la flotte du secteur maritime calédonien ? Quel est le nombre de personnes qu'il emploie et le chiffre d'affaires qu'il totalise ? Les conclusions de l'Observatoire économique maritime 2017 apportent de nouveaux éléments de réponses à ces questions posées par la CCI et le Cluster maritime Nouvelle-Calédonie, initiateurs de cette vaste enquête pluriannuelle.

Depuis l'an dernier, 347 entreprises, associations et administrations liées à l'économie bleue ont répondu aux enquêtes de l'Observatoire économique maritime (OEM). Son but : obtenir des données précises qui serviront à « orienter les politiques publiques de développement, anticiper les besoins en infrastructures et encourager les initiatives », résume Jessica Bouyé, élue de la CCI très impliquée dans l'industrie de la mer.

Une investigation à mi-chemin

L'OEM s'appuie sur un programme de quatre études réalisées sur la période 2016-2019. La première, menée l'an dernier, se focalisait sur les secteurs des activités nautiques et récréatives, du commerce et de l'industrie. Cette année, le secteur transport-logistique*

s'est ajouté au panel. Les deux prochaines prospections questionneront à nouveau les participants des deux premières éditions (afin de suivre leur évolution dans le temps), auxquels s'adjoindront les acteurs de l'environnement et du littoral en 2018, puis ceux de la pêche et de l'aquaculture en 2019. Grâce à cette vision d'ensemble, l'OEM permettra « l'identification de références objectives sur lesquelles établir le futur du pays, dans le respect de ses valeurs naturelles, culturelles, sociales, de savoir-faire, d'imagination et d'originalité », estime Lionel Loubersac et Emma Colombin, managers du Cluster maritime Nouvelle-Calédonie.

Les chiffres-clés de l'OEM 2017

En 2017, dans le secteur transport-logistique, 62 % des participants déclarent avoir

des emplois dédiés au maritime, soit 1039 salariés, dont 26 % de femmes. Et plus de sept entreprises sur dix dans ce secteur réalisent la quasi-totalité de leur chiffre d'affaires avec la filière maritime.

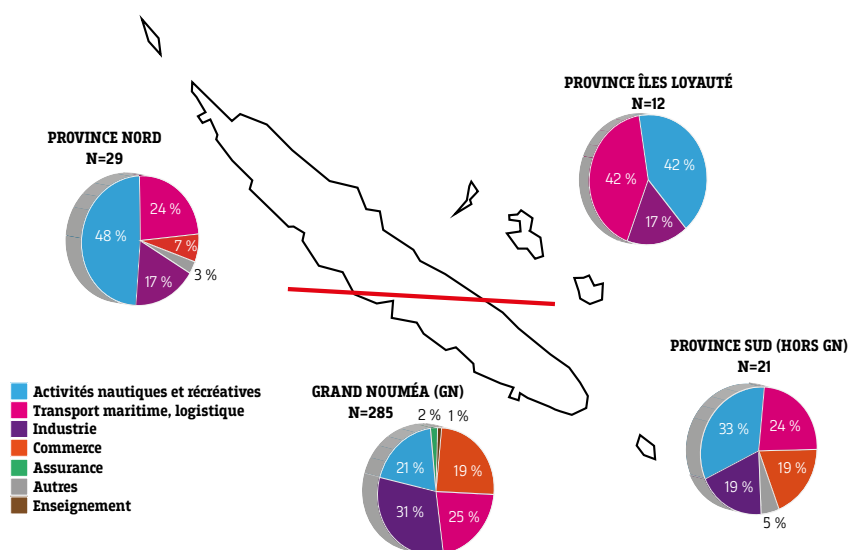
Dans le secteur de l'industrie nautique, six répondants sur dix sont des entrepreneurs individuels. Plus d'un quart des entreprises de ce secteur (26 %) déclarent avoir des emplois dédiés au maritime, soit 81 salariés, dont 22 % de femmes.

Dans le secteur des activités sportives et récréatives, 38 % déclarent avoir des emplois dédiés au maritime, soit 99 salariés, dont 31 % de femmes. C'est dans ce secteur que l'on trouve le plus d'associations (33 % des répondants du secteur et 96 % des associations répondantes à l'ensemble de l'étude).

Enfin, dans le secteur commercial, 53 % déclarent avoir des emplois dédiés au maritime, soit 79 salariés, dont 28 % de femmes. C'est dans ce secteur que l'on trouve le plus d'entreprises spécialisées : 83 % déclarent seulement une à deux activités autres que le commerce.

* Sujets relatifs aux ports et croisières inclus.

Répartition géographique des acteurs du maritime recensés par l'OEM depuis 2016



Les arrondis automatiques peuvent générer des pourcentages légèrement supérieurs ou inférieurs à 100.

Consulter les résultats détaillés
www.cci.nc/actualites/bilan-de-lobservatoire-economique-maritime-2017

Plus d'information
 Tél. : 24 23 70 / c.kaupp@cci.nc

Jean-Jacques Cocquet, manager globe-trotter

Directeur général de Pacifique Lagon-Havas Voyages, cogérant de trois sociétés relevant du secteur des services et conseiller technique à la CCI, Jean-Jacques Cocquet mène ses affaires « tambour battant ».

8

Jean-Jacques Cocquet fait ses premiers pas sur le marché du travail en 1970. Titulaire de diplômes en commerce-marketing et en relations publiques, il intègre le groupe Drouot en tant qu'adjoint au chef du personnel. Là, il met en place leurs premiers accords d'entreprise. Puis, très vite, il rejoint le groupe Air France. D'abord directeur du développement auprès des marchés d'Air France pour la zone Proche et Moyen-Orient, il devient ensuite délégué régional expatrié, un choix qui lui permet d'assouvir sa soif de découvrir d'autres horizons, de se frotter à d'autres cultures, de pratiquer différentes formes de management et de toucher à une multitude de métiers (commercial, financier, RH). Ces missions de trois à quatre ans l'amènent successivement en Égypte, au Liban, en Turquie et en Bulgarie. Homme d'action et de terrain, il devient délégué régional Pacifique Sud pour Air France en 2003. Basé à Nouméa, il négocie le départ des avions d'Air France et le reclassement d'une partie du personnel chez Aircalin, soit 80 personnes. En 2006, il quitte le groupe. Cependant, profondément

attaché à la Nouvelle-Calédonie, il s'y installe définitivement.

Franchisé à une multinationale

Dans la foulée, il rachète Pacifique Lagon, une agence de voyages qui compte huit salariés, dans l'objectif de la développer. Il la restructure et lui apporte son savoir-faire et son expérience. En 2008, il devient franchisé du groupe Havas Voyages, un des plus gros tour-opérateurs mondiaux. « Cela nous a permis de nous différencier de la concurrence. Intégrer un groupe de renommée internationale présente de nombreux avantages, dont celui de bénéficier de son dynamisme, de sa force d'achat, de processus performants et de formations du personnel », énumère-t-il. Aujourd'hui, l'agence Pacifique Lagon-Havas Voyages compte vingt salariés, dont cinq dédiés au pôle affaire, et deux points de vente, à Nouméa et à Koné. C'est une des plus importantes structures touristiques de Nouvelle-Calédonie. « Nous vendons le monde entier sous forme de forfaits, de billets d'avion et de packages et nous

représentons les compagnies Air Austral, Malaysia Airlines, Aircalin et Air Calédonie sur le territoire. »

Un manager progressiste

Également cogérant de la holding Old Paco-Point Rouge depuis 2012, il est actionnaire de la SARL Hertz Locations depuis 2015. Pour lui, « travailler dans le secteur des services suppose non seulement d'aimer le contact avec les gens, mais aussi de comprendre leurs attentes et leurs besoins ». Cette conviction l'amène à une vision progressiste du management. « Dans une entreprise, le climat social est important. Quand le personnel est heureux au travail, les résultats s'en ressentent. Et un client satisfait vaut toutes les publicités du monde ! »

Jean-Jacques Cocquet est par ailleurs conseiller technique à la CCI depuis 2005, car il entend participer au développement de l'économie calédonienne et apporter son éclairage sur le secteur de l'aérien et du tourisme. « Je ne conçois pas le fait de ne pas apporter ma pierre à l'édifice. On ne peut pas être manager et acteur de la vie économique sans apporter sa contribution, aussi petite soit-elle. »



**JEAN-JACQUES
COCQUET**
68 ANS

- Directeur général de Pacifique Lagon-Havas Voyages
- Cogérant des sociétés de location automobile Old Paco-Point Rouge et Hertz Locations
- Conseiller technique CCI depuis 2005

Sprinter

le champion des utilitaires.



Une plateforme intelligemment collective

Mobiliser le plus grand nombre autour d'un enjeu-clé ou d'une problématique et construire ensemble des solutions sur des délais très courts (deux à quatre mois), tel est l'objectif de la plateforme de cocréation, Assembl, un outil numérique conçu par la société Bluenove, désormais accessible sur le territoire.

Assembl offre la possibilité de structurer l'expression libre pour des groupes de grande taille sur un enjeu-clé : elle peut ainsi intégrer de cent à plusieurs dizaines de milliers de participants. Mais attention, ce n'est ni un réseau social, ni un forum en ligne, ni un sondage numérique, mais bien une plateforme de débat en ligne permettant d'engager des démarches d'intelligence collective et de nouvelles formes de participation citoyenne à grande échelle. Il s'agit du premier logiciel conçu par Bluenove qui offre la possibilité de coproduire de la connaissance nouvelle synthétisée dans un document formalisé. Les contributions des participants, qui sont libres, sont structurées et organisées pour qu'aucune idée ne se perde. L'organisation des messages en continu permet de focaliser l'attention des contributeurs. Mieux, des synthèses sont produites régulièrement qui donnent une vision panoramique et dynamique de la discussion.

Mobiliser des points de vue et des expériences

Cette interface est désormais accessible depuis la Nouvelle-Calédonie via les représentants de Bluenove que sont les cabinets de conseil Auclair Dupont et SDEO-NC, convaincus du potentiel de cet outil. « *Chacun d'entre nous a des connaissances différentes et possède sa propre expertise. Assembl propose de mettre en commun l'intelligence de chacun. Elle offre aux décideurs publics et privés, aux collectivités, ainsi qu'aux entreprises, l'opportunité d'ouvrir un débat numérique sur un enjeu-clé et/ou une problématique précise à une communauté éphémère prédéfinie (clients, fournisseurs, salariés, industriels, citoyens, etc.) sur la base du volontariat et de récolter un foisonnement d'idées pouvant déboucher sur des solutions nouvelles* », s'enthousiasme Stéphane Bouquillard, du cabinet SDEO-NC. Avant d'intégrer le dispositif,



un minutieux travail de préparation est mené en amont avec le maître d'ouvrage afin de définir notamment l'appellation de l'enjeu et la cible envisagée.

De nombreux avantages à la clé

Cette plateforme est d'autant plus innovante qu'elle permet :

- d'intégrer toutes les parties prenantes à une problématique de façon éphémère et d'arriver à des préconisations et/ou des actions dans des délais courts ;
- de s'affranchir de certains freins connus en présentiel, plus contraignants, la disponibilité, la distance, les postures, le « bruit » et la barrière de la langue ;
- de réagir en cascade sur une idée, de l'approfondir, de l'enrichir et de l'élargir ;
- de gagner en temps et en efficacité.

Dès 2018, Stéphane Bouquillard envisage de mobiliser la société civile en vue d'élaborer collectivement un Livre blanc sur « Le modèle économique, social et environnemental propre aux Calédoniens, d'après les Calédoniens ». Une initiative citoyenne qui devrait nourrir les décideurs publics, notamment dans le cadre des prochaines Assises

des outre-mer, un dispositif justement basé sur la consultation publique*.

LA MÉTHODE

L'information de la plateforme est structurée en continu à travers quatre pôles d'animation :

- **l'attrapeur** repère et organise les idées importantes contenues dans les messages qui vont structurer le débat ;
- **le synthétiseur** retranscrit la synthèse des débats chaque semaine ;
- **le gestionnaire de connaissances** effectue une veille afin d'alimenter les contributeurs pendant la consultation ;
- **le community manager** est l'interface et le soutien privilégié du client pour les questions techniques sur la plateforme.

* www.assisesdesoutremer.fr

Plus d'informations

SDEO-NC

Tél. : 79 69 85 / sbouquillard@sdeo.nc
assembl.bluenove.com

SERVICES
INFORMATIQUES

SOLUTIONS
MÉTIERS

MATÉRIEL
INFORMATIQUE

scannc

Votre inventaire approche ? Préparez-vous !

Gain de temps et de productivité
Economie globale
Personnalisable et compatible
avec tous les ERP
Ecologique



La solution locale de gestion de stocks

24 20 52 - technologies@officeplus.nc

OFFICE
PLUS
TECHNOLOGIES
www.officeplus.nc



BLUEBIZ

AIRFRANCE / KLM / DELTA | 

Le programme de fidélité des entreprises

Économisez sur votre budget voyages

Faites des économies sur le budget voyages de votre entreprise avec le programme de fidélité entreprise BlueBiz.

Bénéficiez de services supplémentaires

Rentabilisez vos activités et profitez des nombreux services supplémentaires qu'offre BlueBiz à votre entreprise.



BlueBiz et Flying Blue

BlueBiz et Flying Blue forment une parfaite association. Avec un seul et même billet, les entreprises gagnent des Blue Credits et les membres Flying Blue gagnent des Miles.

Adhérez aujourd'hui, facile et gratuit !

BlueBiz permet à votre entreprise d'optimiser son budget voyages et offre de nombreux avantages.

Pour tout savoir sur les avantages

Rejoignez-nous !

www.bluebiz.com

L'ART DE LA REPROGRAPHIE



© Copygraph

Copygraph est une société spécialisée en reprographie, une technique de reproduction de documents par plusieurs moyens numériques : scanner, copieurs noir et blanc et couleur, pour tous documents (petits et très grands formats) sur un grand nombre de supports. L'enseigne s'adresse aux professionnels de tous secteurs et notamment aux architectes, aux entreprises du BTP et aux promoteurs immobiliers. Copygraph propose également différents types de finition pour les documents édités, reliure, plastification, lamination petits et grands formats, ainsi que de l'impression sur textile (drapeau) et la réalisation de panneaux de chantier et d'éléments de signalétique.

Copygraph
18, rue Jean Jaurès, Centre-Ville - Nouméa
Tél. : 24 01 48

12

Une nouvelle boucherie à Pouembout



© Boucherie Leevy

Installée au cœur du village depuis août dernier, la boucherie Leevy offre un grand choix de spécialités : travers, jarret rôti, museau, paupiette, pied de porc en vinaigrette, brochette de bœuf, de porc, de poulet, brochettes marinées, etc. Ouverte le dimanche matin, l'enseigne est équipée d'une rôtissoire et propose également une large gamme de charcuterie La Française, ainsi que des plats préparés tels que des salades de poisson et de cerf. À noter : l'établissement prévoit de recruter deux apprentis dans les mois à venir.

Boucherie Leevy
Village (à côté de la supérette) - Pouembout
Tél. : 46 12 42 / [f](#) Boucherie Leevy

Du déstockage en ligne et en magasin

Dmark.nc est une nouvelle plateforme pour faire ses courses à petits prix sur Internet. Le site propose de nombreux produits de grandes marques (biscuits, céréales, confiseries, produits de beauté, d'entretien, etc.) en déstockage. Il s'agit de marchandises parfaitement propres à la consommation, dont l'emballage a changé ou qui a légèrement été abîmé, de fins de séries ou de produits dont la DLUO (date limite d'utilisation optimale) est proche ou dépassée. Les clients peuvent commander directement en ligne et récupérer leur panier en boutique, ou être livrés sur leur lieu de travail si leur comité d'entreprises est partenaire. Il est également possible de faire ses courses directement dans le magasin Dmark situé au Centre, à Ducos.

Dmark
Forum Ducos le Centre - Nouméa
Tél. : 84 07 01 / www.dmark.nc / [f](#) Dmark.nc



© DMark.nc

Des logiciels de gestion 100 % calédoniens

Spécialisée dans la distribution de logiciels de gestion développés sur le territoire, la société Login est au service des entreprises locales depuis maintenant dix ans. Pour cela, elle propose notamment les logiciels Cal-Contact, pour le suivi et la facturation clientèle, Cal-Paye, pour la gestion des salaires, et Cal-RH, pour le capital humain. L'entreprise lancera également un logiciel de comptabilité courant 2018. Un service assistance permet le suivi des clients et Login met aussi à leur disposition un service de formation.

Login
15, rue Édouard Glasser, Motor-Pool - Nouméa
Tél. : 24 98 89 / www.login.nc
[f](#) LOGIN logiciels de gestion



© Login

❖ Une mise en lumière des paysages calédoniens



© Kéanou Éditions

Sébastien Méron, photographe et graphiste de profession, a fondé Kéanou Éditions avec l'aide de sa femme Anoëlla et de sa belle-sœur Sildie. Cette entreprise familiale crée des calendriers, agendas, photos déco et porte-monnaie en utilisant des photos de décors calédoniens. Disponibles sur tout le territoire (grande distribution, librairies, hôtels, etc.), les produits Kéanou Éditions reflètent la diversité des couleurs et des paysages locaux, entre terre rouge, lagon et plages de sable blanc. En parallèle, Sébastien Méron propose tous les mois des fonds d'écran pour ordinateurs, smartphones et tablettes, disponibles gratuitement sur son blog.

❖ Kéanou Éditions
Tél. : 83 42 47 / [Facebook](#) Kéanou Editions
www.keanou.nc
www.sebastienmerion.com/blog

❖ Des assiettes saines, colorées et végé friendly

Installé Place des Cocotiers, le District sert des plats simples, sains et gourmands à déguster sur place ou à emporter. Les clients peuvent profiter de la grande salle à l'étage, ainsi que du jardin plus intimiste en contre-bas pour déjeuner. Avec sa carte saisonnière, le restaurant travaille avec des produits locaux issus des circuits courts. Dans cet esprit, il accueille deux fois par semaine La Coop à Nous pour permettre à ses clients d'acheter des fruits et légumes frais à petits prix. Le District prévoit également d'ouvrir en afterwork et d'organiser d'ici la fin de l'année des événements culturels (expositions, conférences, projections).

❖ District
Place des Cocotiers (ancien Flex/Yaki Grill) - Nouméa
Tél. : 27 79 30 / [Facebook](#) District



© District

❖ Un fast good, un traiteur et une gamelle gastronomique

Un nouveau concept gourmand a vu le jour au Quartier-Latin en septembre dernier : Toque n'Co La Boutik. Ce *fast good* (rapide et bon) propose en self-service des plats frais présentés dans des bocaux en verre consignés, à déguster sur place ou à emporter. Toque n'Co, c'est également un traiteur/pâtissier/organisateur de réceptions, situé à la Vallée-des-Colons, sous l'enseigne Toque n'Co La Fabrik. Ces unités sont dirigées par le chef cuisinier Yann Henry de Villeneuve,

accompagné du chef pâtissier Cyril Drouard. On y trouve des créations sucrées et salées, originales et réalisées sur-mesure, pour toutes les occasions et événements (cocktails, buffets, petits déjeuners, brunchs, et bientôt un service de gamelle gastronomique).

❖ Toque n'Co La Boutik
12, rue Auguste Brun, Quartier-Latin, Nouméa
Tél. : 46 52 46

❖ Toque n'Co La Fabrik
92-94, rue Auguste Bénébig, Vallée-des-Colons, Nouméa
Tél. : 27 89 05

[Facebook](#) Toque N' Co
www.toquenco.nc



© Toque n'Co

Une boutique qui fait bonne impression



Nouvellement installée au Faubourg-Blanchot, l'entreprise Phénix réalise dans son atelier des impressions d'art et de prestige, ainsi que des tirages de photos numériques pour les professionnels et les particuliers. Les clients peuvent commander directement en ligne sur le site Internet de l'enseigne ou déposer leurs fichiers au comptoir du magasin pour choisir avec l'imprimeur le type d'impression et le papier le mieux adapté. Phénix est également spécialisé dans les photos d'identité normalisées pour passeports, notamment avec des bébés ou des personnes à mobilité réduite. Le photographe peut aussi se déplacer en cas de besoin (domicile, maternité, maison de retraite, etc.).

Phénix
2, rue de Maubeuge, Faubourg-Blanchot - Nouméa
Tél. : 28 31 33 / www.phenix.nc

Tiéti Diving s'équipe d'une station multi gaz



Installé dans l'enceinte de l'hôtel Tiéti à Poindimié, le centre de plongée Tiéti Diving, géré par Laurent Cagnard et Martine François, a investi dans une station de gonflage nitrox et multigaz (hélium, oxygène), la seule de ce type en province Nord. Cet équipement permet d'enrichir l'air en oxygène (jusqu'à 40 %), ce

qui engendre moins de fatigue et moins de décompression. Le centre souhaite ainsi attirer les plongeurs internationaux et contribuer au développement du tourisme dans la région. À noter : une formation Nitrox de base est offerte jusqu'au 31 décembre 2017, afin que le plus grand nombre de plongeurs puisse tester ce procédé.

Tiéti Diving
Hôtel Tiéti Tera - Poindimié
Tél. : 42 42 05 / www.tieti-diving.com
Tiéti Diving

Transformer l'air en eau

La société Ecoloblu distribue des générateurs atmosphériques qui produisent, grâce à l'humidité de l'air, une eau potable pure, quelle que soit la météo. Les petites unités peuvent fournir jusqu'à 30 litres d'eau pure par jour, grâce à leurs douze étapes de filtration (il existe aussi des unités allant jusqu'à 10 000 l./j). Les machines sont conçues pour fonctionner avec n'importe quelle source d'énergie : solaire, éolienne, groupe électrogène ou raccordé au réseau. L'objectif : répondre



aux problématiques de sécheresse et de besoins en eau en Nouvelle-Calédonie, mais également dans toute la zone Pacifique.

En photo : installation du système dans une entreprise de Maré.

Ecoloblu NC
252, rue des Niaoulis, Savannah - Païta
Tél. : 78 07 83 ou 79 05 12 / [Ecoloblu NC](https://www.facebook.com/EcolobluNC)

Un nouveau site de petites annonces

Créé en août dernier, Too.nc regroupe toutes sortes de petites annonces dans un même moteur de recherche : immobilier, véhicules, loisirs, nautisme, vacances, offres d'emploi, rencontres, etc. Gratuit et accessible par les particuliers et les professionnels, Too peut être géré sur smartphone et tablette (rechercher, voir, poster, modifier ses annonces et répondre à des messages privés). Les utilisateurs peuvent facilement trouver le produit ou l'offre de service qui les intéresse grâce à une recherche avancée, simplifiée par filtres, mots-clés et/ou lieu. Le site propose également un service de géolocalisation qui permet d'afficher en priorité les annonces proches de son lieu de connexion.

Too.nc
Tél. : 95 60 72 / www.too.nc
[Too.annonces](https://www.facebook.com/Too.annonces)



SOLUTIONS

SERVICES
INFORMATIQUES

L'infogérance, qu'est-ce que c'est ?

C'est la délégation à un prestataire extérieur de la gestion de votre système d'information.

Comptez sur nos 30 années d'expérience en infogérance pour :

- La maintenance de votre parc informatique
- Des conseils de spécialistes sur son évolution
- La surveillance et sécurisation de tous vos systèmes et réseaux
- L'assistance technique pour tous vos utilisateurs



OFFICE
PLUS
TECHNOLOGIES

Optez pour l'infogérance !

technologies@officeplus.nc - 24 20 52

www.officeplus.nc

PROFESSIONNELS

OPTIMISER SA TRÉSORERIE

avec le **Compte Excédent Professionnel**



Avec le Compte Excédent Professionnel, la **BNC** vous propose de rémunérer en toute sécurité vos excédents de trésorerie, disponibles à tous moments.



**Banque de
Nouvelle Calédonie**



L'aquaponie ou le poisson jardinier...

Installée à Nekou, sur des terres agricoles près de Bourail, la société Aquaponie Concept développe un système de culture innovant alliant l'élevage de poissons d'eau douce à la culture de fruits et légumes en tous genres.

Passionnée de nature, Carine Chenevier-Cattet s'est lancée avec son mari dans l'aventure de l'aquaponie, en parallèle de sa gestion de la pépinière de Nekou, il y a trois ans, alors qu'elle cherchait à créer un mur végétalisé. « Après de nombreuses recherches et expérimentations, nous avons réussi à créer et à commercialiser un système écologique et économique qui permet une production de végétaux variés », explique l'entrepreneuse.

Recréer des écosystèmes

Mélange entre l'aquaculture (l'élevage des animaux aquatiques) et l'hydroponie (une technique de production hors-sol), l'aquaponie associe l'élevage des poissons d'eau douce et la culture de plantes en circuit presque fermé. « Le système est basé sur la symbiose entre les poissons, les plantes et les bactéries présentes dans l'eau. Les déjections des poissons sont transformées en matières assimilables par les plantes qui, à leur tour, purifient l'eau. Il s'agit en fait de recréer un écosystème naturel », indique Carine Chenevier-Cattet.

Uniquement alimentées par une pompe, les installations fonctionnent en quasi-autonomie et permettent de faire pousser des fruits, des légumes, des aromates et des plantes ornementales, sans rejet polluant et en faisant une économie d'eau de 90 %.



© Aquaponie Concept

« Tomates, salades, fraises, persil, menthe, et même ananas... les visiteurs sont souvent surpris par la variété et la qualité des fruits et légumes que nous produisons ! »

L'autre avantage de l'aquaponie est qu'elle peut se pratiquer dans tous types d'espaces. Aquaponie Concept a ainsi réalisé des installations de bassins dans des jardins, mais également sur des balcons avec la création d'aquariums adaptés. « Toutes nos créations sont réalisées sur-mesure en fonction des besoins et des souhaits de nos clients. Nous

apportons un soin particulier à la décoration de nos installations, qui sont de véritables tableaux animés »

Démocratiser l'aquaponie

Si l'aquaponie est utilisée dans de nombreux pays, anglo-saxons notamment, et à une échelle intensive, le système peine encore à se faire connaître en Nouvelle-Calédonie. Pour toucher les jeunes Calédoniens et les sensibiliser aux problématiques écologiques et environnementales, l'équipe d'Aquaponie Concept a investi plusieurs écoles de la côte Ouest. « Les bassins aquaponiques peuvent servir d'outils et de supports pédagogiques à tous les âges. Les enfants apprennent à s'occuper des poissons, observent la croissance rapide des plantes et gagnent en connaissances sur les écosystèmes. » La société espère ainsi partager sa passion et arriver à fédérer des communautés dans les quartiers, écoles ou mairies afin d'échanger sur cette culture de l'avenir.

**ENSEMBLE,
VOIR PLUS LOÏN...**

► www.bci.nc

ENSEMBLE,
VOIR PLUS LOÏN

BCI
Groupe BRED

Contact

Aquaponie Concept
Tél. : 786 786 / scapn@canl.nc
f Aquaponie Concept



L'As de Trèfle
ENTREPRISES



Papeterie



Bureautique



Multimédia



Impression



Informatique

Une équipe de commerciaux et de professionnels
du SAV à votre service contactez-nous au 35 20 50

Équipement
Bureautique

Fellowes



467 367



acgm.nc



Boulouparis



Black Friday : rendez-vous le 24 novembre !

Suite au succès du premier Black Friday, auquel des centaines d'enseignes ont participé l'an dernier, l'association Nouméa Centre Ville, le Syndicat des commerçants NC et la CCI réitèrent l'événement ce mois-ci et appellent les commerçants à se mobiliser à travers toute la Nouvelle-Calédonie.



18

En 2017, rendez-vous est pris le vendredi 24 novembre sur tout le territoire, pour la 2^e édition de l'opération commerciale Black Friday. « Elle a connu un succès fulgurant l'an dernier avec deux gros pics d'affluence, en fin de matinée et en fin de journée. Les commerces du centre-ville de Nouméa qui jouaient le jeu ont été pris d'assaut et agréablement surpris d'un tel engouement », explique Stéphanie Salgueiro Pallares, du Syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie. Celle-ci rappelle qu'en 2016, près de 400 commerces, de Nouméa et du Grand Nouméa pour la plupart, ont participé au Black Friday. « Et nous en attendons autant, sinon plus, pour cette 2^e édition. Nous invitons d'ailleurs l'ensemble des commerces du territoire à jouer le jeu cette année. »

Une journée de soldes en extra

Les commerçants ont en effet tout à y gagner. Pour eux, c'est une occasion de bénéficier d'un jour supplémentaire de soldes, d'écouler leur stock et de gonfler leur chiffre d'affaires annuel. De plus, en termes d'organisation, le Black Friday est plus simple à gérer et à organiser puisqu'il ne dure qu'une seule journée. « En effet, le commerçant ne va pas se lancer dans le re-étiquetage des articles, mais plutôt proposer directement un taux de remise sur tout le magasin ou des rayons

précis, ou encore des prix cassés, comme par exemple "tout à 500 F". Au lieu d'avoir des -10 ou -20 %, on va trouver des -40 ou -50 % pour certains rayons », note la représentante du syndicat. L'opération Black Friday est assimilable à une journée de soldes. Elle est donc soumise à la même réglementation. De fait, la Direction des affaires économiques (DAE) autorise les commerces à vendre leurs articles ou leurs produits en dessous du prix de revient ce jour-là, à la condition de proposer des marchandises qui étaient déjà mises en vente au minimum 30 jours avant le 24 novembre. Autre impératif, le taux de réduction doit correspondre à la réalité. « En cas de contrôle par la DAE, le professionnel doit être en mesure de justifier de la réalité du prix de référence par notes, bordereaux, bons de commande, tickets de caisses ou tout autre document », précise Stéphanie Salgueiro Pallares.

Et afin de permettre aux consommateurs de bénéficier au maximum de cette journée, il est vivement conseillé aux enseignes de s'organiser pour être exceptionnellement ouvertes plus tôt le matin, plus tard le soir et pour ceux qui ne le sont pas, entre midi et deux.

Une visibilité commune

Afin d'assurer une bonne visibilité aux participants, un visuel commun pour identifier l'événement sur les vitrines est mis à leur

disposition. Ces derniers sont également invités à se faire connaître et à se manifester via les réseaux sociaux sous l'hashtag #BlackFridayNC17.

À noter : la liste des commerces impliqués est disponible sur les sites web et pages Facebook des partenaires de l'opération.

GRAND JEU SMS

De nombreux lots offerts par les commerçants du centre-ville et du Quartier-Latin, pour un montant total de plus de 400 000 F avec le jeu SMS Black Friday.

Pour participer, envoyer simplement BF au 3004.

Le tirage au sort aura lieu le 30 novembre 2017 (coût 140 F hors taxe, jeu concours gratuit sans obligation d'achat).

• Pour toute information ou pour recevoir le visuel de l'opération

• Syndicat des commerçants NC :

tél. 27 54 10

• Nouméa Centre Ville : tél. 28 02 07

• CCI : tél. 24 31 32

Facebook BLACK Friday Nouvelle-Calédonie

PANIQUE ET PRÉCARITÉ APRÈS L'ÉRUPTION D'AMBAE



L'activité volcanique d'Ambae a contraint 11 000 habitants à être évacués vers quinze postes de secours situés sur la partie la plus protégée de cette île du Vanuatu. Entassés dans ces centres, ils ont souffert du manque d'abris et d'hygiène ainsi que de la pénurie d'eau et de produits de première nécessité. La nourriture et les fournitures ont commencé à arriver après que le gouvernement a déclaré l'état d'urgence et fait appel à l'aide humanitaire. Selon les géologues, le risque d'une éruption majeure serait désormais écarté.

Recyclage alimentaire à bord



Air New Zealand a pris une initiative écologique pour réduire le gaspillage alimentaire à bord de ses avions. La compagnie prévoit ainsi de recycler les aliments dont l'emballage n'a pas été ouvert. Elle a conclu un accord avec le ministère de l'industrie et la société LSG Sky Chefs pour respecter les règles de biosécurité. Les aliments emballés non consommés pourront ainsi être réutilisés sur d'autres vols sans passer par la quarantaine. La phase de test a déjà permis de recycler treize tonnes de nourriture.

Enfin une agence spatiale pour l'Australie

Avec l'Islande, l'Australie est le seul pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à ne pas encore posséder d'agence spatiale. Les gouvernements successifs ont, jusque là, refusé d'en créer une en raison du coût engendré. L'exécutif actuel considère, au contraire, que cela permettrait de créer des milliers d'emplois et de développer une nouvelle économie de l'innovation et de la science. Le projet est donc maintenant sur la rampe de lancement.

Saturation des blocs opératoires polynésiens

Les médecins et infirmiers des blocs opératoires du centre hospitalier du Taaone en Polynésie française lancent un SOS. Ils réclament une réforme du statut des infirmiers pour pouvoir assurer les recrutements nécessaires au bon fonctionnement de leur structure. Il n'y a plus assez de salles d'opération et des chirurgiens sont donc obligés de travailler jusque tard dans la nuit. Cette situation est jugée « extrêmement préoccupante » par les syndicats.



GUAM SOUS L'ŒIL DU CNES

Après la Corée du Sud, Guam accueille le matériel de la campagne Typhons 2017 du Centre national d'études spatiales (CNES) français. L'île est en effet le second site au monde présentant la plus forte probabilité de passage de cyclones. Une nouvelle version de l'Aéroclipper, un ballon pouvant être capturé par des phénomènes tourbillonnaires tropicaux, annonciateurs de cyclones, doit d'abord être validé. Véhicule dédié à la recherche sur les océans, l'Aéroclipper est équipé d'un câble en contact avec la surface de l'eau. Il peut couvrir des milliers de kilomètres sans intervention humaine.



Chloé Berger, huissier de justice « tout-terrain »

« La valeur n'attend point le nombre des années ! »* Chloé Berger, 31 ans, dirige la seule étude d'huissier de justice de la province Nord depuis 2014. Elle emploie aujourd'hui six salariés qui sillonnent l'équivalent kilométrique d'un tour du monde tous les quatre mois !



20

Quel a été votre parcours professionnel ?

J'ai obtenu un Master en droit des affaires avant de préparer l'École nationale de procédure à Paris durant deux ans. En parallèle, je travaillais dans une étude parisienne. Je me suis présentée au concours d'huissier de justice en 2013. J'avais 27 ans lorsque j'ai prêté serment. Je devais être alors un des plus jeunes huissiers de justice en France.

Comment s'est déroulée votre installation à Koné ?

Afin d'accompagner le rééquilibrage de la province Nord, un concours a été ouvert en 2010 suite à la création d'une charge d'huissier de justice sur la zone VKP. Mais à l'époque, le lauréat a intégré une étude déjà existante à Nouméa. La Chambre

des huissiers de justice de Nouvelle-Calédonie s'est néanmoins assurée d'avoir un clerc significateur sur la zone VKP, tandis que les gendarmes assuraient le relais sur les autres communes. En 2013, un nouveau concours a été ouvert et j'ai vu l'annonce. Cette fois, j'avais les prérequis nécessaires pour m'y présenter. J'ai passé l'examen et je me suis vu confier la charge de créer l'étude d'huissier de justice de la province Nord. J'ai prêté serment devant le président de la Cour d'appel de Nouméa le 23 décembre 2013, et j'ai pris mes fonctions d'officier ministériel dès le lendemain.

Et votre premier bureau se situait dans la pépinière d'entreprises de la CCI, n'est-ce pas ?

Oui, pouvoir intégrer cette pépinière a été un gros avantage car préparer ma mutation depuis la Métropole n'a pas été facile. J'ai pu ainsi bénéficier d'un espace d'accueil prêt à l'emploi pour un loyer modéré. Clairement, cela a été un atout et un tremplin pour démarrer dans de bonnes conditions. J'ai commencé avec deux collaborateurs, un secrétaire et un clerc significateur, dont la mission consiste à sillonner les routes pour aller remettre en mains propres des actes d'huissier comme les jugements, assignations ou convocations, etc. tout en garantissant le respect de la procédure civile.

La province Nord présente-t-elle pour vous des particularités ?

Oui, ne serait-ce que de par sa grande étendue. Sachant que nous ne couvrons pas uniquement la zone VKP, mais toutes les communes de la province, nous sommes amenés à parcourir jusqu'à 10 000 km par mois ! De fait, j'ai dû recruter un second clerc significateur pour nous adapter à cette singularité. Et je me déplace également dans le cadre de certaines procédures, notamment en cas de recours à la force publique.

Sur quels genres de dossiers travaillez-vous essentiellement ?

C'est très varié. Néanmoins, nous avons beaucoup de demandes de constats dans le secteur de la construction pour des contentieux, malfaçons, factures non réglées, etc. Nous comptons aussi beaucoup de conflits familiaux et de voisinage, ou propres aux zones rurales, notamment les problèmes de bornage de parcelles, de bétail en divagation sur le terrain voisin... L'évolution de la demande de conseils juridiques, liée au quotidien des habitants, est exponentielle. Elle concerne tous types de contentieux, pensions alimentaires, dégâts des eaux, impayés, ou tracas de la vie courante. Nous avons réalisé qu'il y avait un réel besoin.

Quel regard portez-vous sur vos trois années de carrière ?

Professionnellement, elles furent très intéressantes. Je suis confrontée à des situations très diverses, je côtoie des gens qui relèvent aussi bien du droit commun que coutumier... Et cela tout en couvrant un terrain immense qui recèle de superbes paysages et une richesse culturelle incroyable.

* « Je suis jeune, il est vrai; mais aux âmes bien nées - La valeur n'attend pas le nombre des années » : Le Cid, Corneille, 1636.

Contact

Étude d'huissier Berger Chloé
Tél. : 47 39 00
Poamboa 67, Lot Poamboa - Koné

Marre d'être mal assis au travail ?



Showroom professionnel
Centre commercial Kenu-In

OFFICE
PLUS
MOBILIER

Le spécialiste de l'assise professionnelle

mobilier@officeplus.nc - +687 24 20 52

www.officeplus.nc

Ne cherchez plus
vos outils de travail...



Géolocalisez-les !



Jusqu'à 5 ans
d'autonomie !

Idéal pour les engins
non-alimentés en électricité



TOURTOUR - 78 88 16

2 rue du frère Marmotton - 74 route du Port Despointes
98800 Nouméa - Tél. : 26 16 87 - Mob : 77 94 06
Facebook : Navitec.nc

NAVITEC
www.navitec.nc



Marché des seniors : le potentiel calédonien

La Nouvelle-Calédonie a de sérieux atouts pour inciter les personnes âgées à venir y couler leurs vieux jours : au-delà de ses paysages paradisiaques et de son climat ensoleillé, elle dispose d'infrastructures intéressantes pour cette partie de la population. Et si le territoire devenait un jour la Floride du Pacifique ?

À l'heure où le pays se cherche de nouveaux relais de croissance, favoriser l'accueil des seniors constitue une solution à étudier de près. L'idée est loin d'être saugrenue. Plusieurs états ont ainsi adossé leur croissance à la silver économie, à l'instar de la Floride, la Géorgie et l'Arizona, qui ont longtemps été le paradis des retraités du monde entier, en quête de douceur de vivre et de soleil toute l'année. Si le rêve américain continue de séduire, aujourd'hui de nouveaux pays tentent à leur tour d'attirer les plus de 60 ans, en particulier sur le plan fiscal.

Un potentiel à exploiter

Le jeu en vaut la chandelle pour ces terres d'accueil. De fait, une proportion importante de seniors disposent de garanties économiques (leurs pensions), d'un pouvoir d'achat en conséquence, et ne dépendent nullement du marché de l'emploi pour s'établir. Aujourd'hui, la retraite n'est plus synonyme de vieillesse, elle représente un nouvel âge du cycle de vie individuel. Encore jeunes et souvent en bonne santé, les nouveaux retraités sont loin de s'arrêter de vivre et de consommer. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en Nouvelle-Calédonie, les plus de 60 ans pèsent pour environ 1/6^e des revenus alors qu'ils représentent 1/8^e de la population. Selon l'ISEE, plus de 70 milliards de francs de pensions du public (État et Caisse locale de retraites-CLR) et du privé (CAFAT), de minimum vieillesse et de compléments de retraites de solidarité, ont été versés en 2015 à près de 53 000 bénéficiaires. Sans compter les revenus du capital de ces personnes. Mais, sur ce point, les données font défaut car aucune étude spécifique

sur les ressources monétaires des ménages des plus de 60 ans n'a été réalisée depuis 2008. Mais on sait qu'en France métropolitaine, ils ont en moyenne un pouvoir d'achat supérieur de 6 % à celui des autres générations. Ils ont un taux d'équipement plus élevé et n'hésitent pas à dépenser plus pour leur alimentation quotidienne. Ils portent également de manière prépondérante des marchés comme la santé, les voyages, le tourisme, les loisirs, l'automobile, l'épargne, les associations caritatives, les soins anti-âge... « C'est une clientèle à ne pas négliger car elle voyage et s'avère avoir des revenus », confirme Yannick Gloux-Bauchet, vice-président en charge des services et du tourisme à la CCI.

Ils ont misé sur la silver économie

Certains pays ont ainsi fait du troisième âge une cible privilégiée pour se développer ou relancer leur économie en berne. C'est le cas du Portugal qui multiplie les appels du pied pour attirer les retraités français, à coup de fiscalité alléchante. Paul et Marianne, deux retraités du privé, ont choisi de s'y établir. « Si nous habitons au moins 183 jours par an au Portugal, nous sommes totalement exonérés d'impôt sur nos pensions de retraite pendant dix ans », racontent le couple de sexagénaires. Ils ne sont pas les seuls à avoir mordu à l'hameçon. « Le dispositif portugais, en particulier, s'est révélé extrêmement attrayant : on estime que parmi les quelque 30 000 Français qui vivent au Portugal, 80 % sont des retraités. Depuis 2013, 25 000 Français s'y seraient installés et l'accroissement serait encore plus marqué depuis 2015. Tous les acteurs économiques portugais que j'ai rencontrés s'en félicitent :



attirer les retraités, ou plus généralement les investisseurs étrangers, par des mesures fiscales incitatives, a été un facteur de développement très positif au Portugal, non seulement dans l'immobilier, mais aussi dans le commerce et l'industrie », explique Bruno Gouthière, éminent avocat qui était notamment venu travailler, à la demande du Medef-NC, sur des pistes de réforme pour la fiscalité directe en Nouvelle-Calédonie en 2012 et 2013.

Le Portugal n'est pas le seul à dérouler ce tapis rouge. La Thaïlande offre également un régime fiscal favorable aux investisseurs étrangers. « Il n'y a pas de taxe foncière, pas de taxe d'habitation, pas d'impôt sur la fortune, pas d'impôt sur la plus-value en deçà de 100 millions de francs CFP, pas de droits de succession », détaille Stéphane Crocherie d'Osiris Investissement. À noter toutefois, seuls les appartements de type condominium peuvent être acquis en pleine propriété. Au chapitre des opportunités patrimoniales, figure également le Maroc, où « les personnes titulaires de

pensions de retraite de source étrangère bénéficient, sous certaines conditions, d'une réduction d'impôt égale à 80 % du montant de l'impôt dû », précise Maître Gouthière.

Autre destination prisée : la Gold Coast australienne, où les retraités du régime français de sécurité sociale sont en droit de percevoir leur pension française. Pour vivre sa retraite en Australie, il faut être âgé d'au moins 55 ans, ne pas avoir de personnes à charge, bénéficier de revenus suffisants et passer un examen médical. Le premier visa à obtenir est le *investor retirement visa*, valable quatre ans et renouvelable. Côté protection sociale, il n'existe pas de convention sociale entre la France et l'Australie, ce qui implique de souscrire une assurance privée.

Une possible voie de diversification

Pour l'heure, en dehors d'environ 5000 ex-fonctionnaires d'État et d'une poignée de retraités du privé venus rejoindre leurs enfants sur le territoire, rares sont les plus

de 60 ans à venir s'établir en Nouvelle-Calédonie. Et pourtant, elle dispose d'un réel potentiel d'attractivité en réponse à leurs besoins : une géographie et un climat agréables ; des infrastructures médicales et sanitaires de qualité ; un nombre conséquent d'entreprises de services à la personne ; des logements, à l'instar de ceux de la SIC (Société immobilière de Nouvelle-Calédonie), qui a construit 345 logements F1 et F2 adaptés aux seniors ; des maisons de retraite, dont trois sont en projet à Païta et Tina-sur-mer. Sans oublier des activités qui se prêtent au rythme de vie de ce public : gym douce, piscine, *work out*, médiathèque, plage, trekking, golf, loisirs nautiques et de plaisance... De quoi mettre le cap sur une retraite active.

Certains secteurs n'ont pas attendu pour s'adapter à cette clientèle particulière. « Les retraités ont du temps et souvent de l'argent à dépenser, ce qui en fait un cœur de cible localement et au niveau de la promotion touristique », témoigne

Évolution du nombre de bénéficiaires des différents dispositifs de retraite et des montants versés

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Pensionnés CAFAT (a)	27 256	21 550	28 261	23 503	29 257	25 393	30 369	26 749	31 474	27 904	32 742	28 453
Pensionnés retraite de la fonction publique Etat	5 697	21 501	5 710	21 350	5 653	21 140	5 629	20 870	5 560	20 470	nd	nd
Pensionnés retraite de la fonction publique Nouvelle-Calédonie	3 700	12 697	3 893	13 279	4 084	14 038	4 204	14 740	4 341	15 098	4 457	15 423
Bénéficiaire du complément retraite de solidarité (b)	287	59	358	74	2 360	1 262	5 469	4 119	5 476	3 318	5 719	3 369
Minimum vieillesse (c)	nd	nd	nd	nd	4 888	3 100	4 241	3 203	4 486	3 336	nd	3 420

(a) Retraite + reversion des salariés du secteur privé et agents non titulaires du secteur public, hors pensions veuvage et orphelins.
 (b) Au 31 décembre.
 (c) Dispositif entré en vigueur en 2012.

Unités : nombre, million de F.CFP

Source : ISEE.



LA SILVER ÉCONOMIE, C'EST QUOI ?

Appelée « marché des seniors », la silver économie concerne l'ensemble des produits et services destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans. Maintien à domicile, santé, aménagement de l'habitat, services à la personne, mais aussi assurance, loisirs, sécurité, communication, transports adaptés...

Laurent Heutte, directeur des golfs de Deva et Dumbéa. « Les plus de 60 ans représentent environ 60 % des golfeurs. En réponse à leurs besoins, nous avons créé des tarifs semainiers et des compétitions seniors en semaine. Par ailleurs, le golf de Dumbéa propose des abonnements à partir de 65 ans », ajoute-t-il. Si bon nombre de produits et services dédiés existent déjà, il reste néanmoins encore beaucoup à faire pour s'ajuster aux exigences des aînés. « Il faut adapter nos infrastructures à cette clientèle spécifique et développer des services à proximité des marinas », estime notamment Lluís Bernabé, président du Cluster maritime Nouvelle-Calédonie.

Développer l'attractivité du territoire

Du reste, comment inciter les seniors, qu'ils soient métropolitains ou étrangers, à venir s'installer sur l'archipel calédonien ?

D'après Bruno Gouthière, « l'expérience montre qu'une politique fiscale incitative est de nature à attirer des personnes ou des capitaux qui n'auraient pas autrement l'idée d'investir dans un territoire donné ». Et l'avocat d'ajouter : « Il faudrait pouvoir accepter l'idée qu'une mesure fiscale incitative, à la supposer bien construite, ne représente pas nécessairement un véritable coût ou, en tout cas, que les avantages induits peuvent l'emporter sur la dépense budgétaire immédiate qui n'est qu'apparente. Il faut tout de même veiller à l'existence de contreparties réelles et tangibles et, notamment, n'accorder d'avantages fiscaux à des personnes physiques que sous réserve que soient vérifiées la réalité de leur installation sur place, et, le cas échéant, la réalisation d'investissements de nature à bénéficier à

l'ensemble du tissu économique. »

Autre piste, elle aussi basée sur des mesures fiscales et suggérée par Yannick Gloux-Bauchet : « créer avec le gouvernement français un crédit d'impôt qui permette aux retraités français de déduire de leur impôt les dépenses engagées dans des structures touristiques du territoire ». Autant d'idées permettant de susciter l'intérêt d'un nombre grandissant de retraités, qui ne demandent qu'à se concrétiser.

Enfin, davantage d'études sur la situation et les perspectives de la silver économie en Nouvelle-Calédonie semblent nécessaires. Les chiffres obtenus permettraient en effet d'évaluer avec plus de précision et de pertinence le potentiel de cette voie de diversification pour l'économie locale.



La maison de retraite Azur Santé à Boulari.



Un personnel-soignant et une pensionnaire d'Azur Santé, à Boulari.

Vivre sa retraite en Nouvelle-Calédonie

Quelle protection sociale ?

L'accord de coordination du 19 novembre 2002 conclu entre les régimes de sécurité sociale des départements métropolitains ou d'outre-mer et ceux en vigueur en Nouvelle-Calédonie prévoit la prise en charge des soins de santé reçus sur le territoire calédonien par le titulaire d'une pension de vieillesse du régime métropolitain ou d'un département d'outre-mer, qu'il ait exercé une activité salariée ou non sala-

riée, ou qu'il soit fonctionnaire à la retraite. Pour bénéficier de cette couverture, il suffit de s'inscrire auprès de la CAFAT. « *Il n'y a pas de rupture* », assure Pascal Evano du service de la protection sociale de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC).

Quelle pension de retraite ?

Ce texte traite également de la coordination concernant les pensions de retraite. Dans la mesure où le retraité est de nationalité française, ses prestations de retraite sont exportées, quel que soit son lieu de résidence. Chaque institution

33 529

C'est le nombre de seniors recensés par l'ISEE en 2014 sur le territoire, soit un Calédonien sur huit.

compétente rémunère les périodes d'assurance accomplies sous sa législation. Le territoire est particulièrement attractif pour les fonctionnaires d'État français ayant exercé en outre-mer. Lorsque l'heure de la retraite a sonné, Michel, ancien professeur de sport établi à Paris, n'a guère hésité à faire ses valises. En restant en Métropole, sa pension aurait atteint à peine 130 000 F pour trente années d'activité. À Nouméa, son revenu mensuel est passé à 220 000 F grâce à la majoration de pension accordée à tout fonctionnaire retraité vivant outre-mer et y ayant effectué quinze ans de service minimum, ce qui était son cas. Avantage supplémentaire, sa pension est soumise aux fiscalités locales, plus douces que dans l'Hexagone. Michel est notamment exonéré de certaines taxes comme la Cotisation sociale généralisée (CSG), la Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA). Il n'est pas le seul à profiter de ces avantages. En 2014, ils étaient 5560 fonctionnaires d'état à percevoir une retraite en Nouvelle-Calédonie. « *En ce qui concerne les retraités de l'étranger, il n'existe pas de dispositif spécifique* », précise Pascal Evano.

Quelles démarches administratives pour les étrangers ?

Sauf à bénéficier expressément d'une dispense de visa, tout étranger (y compris européen) qui souhaite se rendre en Nouvelle-Calédonie est soumis à l'obligation de visa. La demande de visa de long séjour doit être effectuée à la préfecture du lieu de résidence ou au consulat/ambassade de France du pays de résidence.

Dumbéa sur mer fête ses 10 ans d'existence !



2007



2017

L'opération d'aménagement public de Dumbéa sur mer, initiée par la province Sud, **fête ses 10 ans d'existence.**



**CONNECTÉ
AVEC LE NÉOBUS**

Le bilan permet d'être optimiste. La population de Dumbéa sur Mer a dépassé les 11 000 habitants et la commune de Dumbéa, qui va doubler sa population avec cette opération, voit l'arrivée d'un millier d'habitants supplémentaires chaque année.

Le programme d'équipements publics est largement avancé : groupes scolaires, collège, maisons de quartier et échangeurs font partie de la longue liste des équipements déjà livrés.

Le Médipôle est ouvert depuis fin 2016. Il sera desservi par le futur réseau de Transport en commun en site propre Néobus, le reliant aux autres communes de l'agglomération.

À proximité des quartiers résidentiels, le parc d'activités Panda accueille déjà une centaine d'entreprises et plus d'un millier d'emplois. L'aspect environnemental est également un pilier de l'opération. Signe fort des actions réalisées dans ce domaine, le parc d'activités a obtenu le label HQE aménagement en 2016.



Renseignements 46 70 10
www.dumbeasurmer.nc



Simply City : se simplifier la ville

La municipalité de Nouméa s'est associée à la société EPI, filiale d'ENGIE, afin de développer une application pour smartphones à destination des Calédoniens et des touristes. L'objectif ? Offrir un service sur-mesure qui facilite la vie au quotidien dans la ville.

Initié en mai 2017, le projet Simply City sera officiellement lancé en décembre et l'application sera disponible gratuitement sur Apple et Android. « Nous avons travaillé conjointement avec les équipes d'EPI, qui souhaitent déployer le concept dans toute la zone Pacifique, afin de proposer une plateforme pratique, intuitive et dans l'air du temps, indique Othman Joumady, référent numérique à la mairie de Nouméa. En plus d'accompagner les Nouméens dans leur quotidien, Simply City a vocation à accueillir et à répondre aux besoins des nombreux touristes étrangers de passage à Nouméa grâce à sa version multilingue. En résumé : faire de Nouméa une ville connectée. »

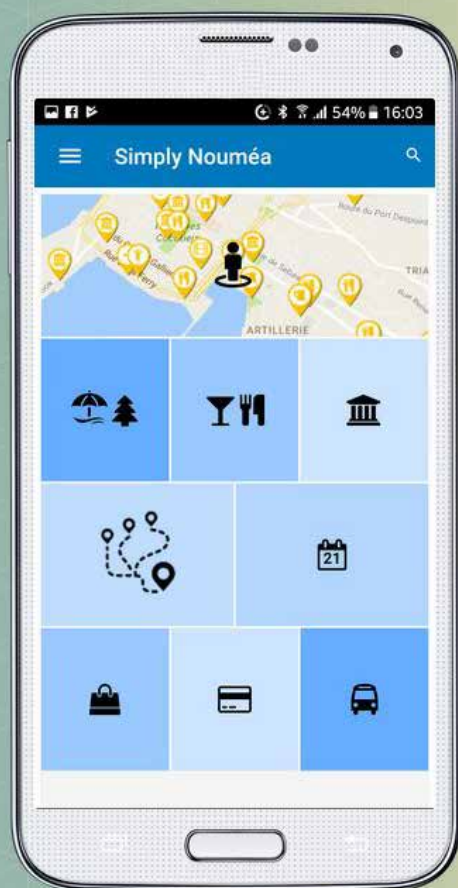
Des informations pratiques et hors-ligne

La plateforme permettra aux utilisateurs d'accéder aux informations générales (heures d'ouverture de la mairie, démarches administratives, services à contacter, etc.) et de consulter le programme des événements et festivités à venir sur la commune. Toutes ces données, y compris les informations liées à la mobilité (taxis, navettes aéroports, transport maritime) pourront être couplées à un service de géolocalisation fonctionnant hors ligne. « Notre première contrainte était en effet de proposer un mode hors-connexion, car si les usagers devraient bientôt pouvoir profiter de la fibre optique sur la Place des Cocotiers, le Wi-Fi

n'est malheureusement pas encore installé partout. Grâce à cette fonctionnalité, les utilisateurs peuvent par exemple accéder au service pour savoir quelle ligne de bus emprunter et à quel endroit selon leur position géographique. »

Une interactivité avec les commerçants

« Dans un souci d'adaptabilité, nous prévoyons d'apporter à l'application des améliorations de manière constante et progressive grâce aux statistiques et aux retours d'expérience des utilisateurs », souligne Othman Joumady. Plusieurs nouvelles fonctionnalités sont déjà à l'étude. La mairie projette notamment d'installer des beacons (capteurs physiques sous forme de petits boîtiers) dans différents lieux stratégiques afin de proposer des parcours thématiques (shopping, histoire, etc.) aux touristes. « Selon l'endroit où une personne se trouve, elle pourra ainsi recevoir une notification sur son téléphone qui lui indiquera soit un site remarquable à visiter à proximité avec les informations historiques, soit un restaurant ou un commerce qui proposerait éventuellement une offre spéciale. Nous espérons travailler en collaboration avec les commerçants afin d'imaginer et de mettre en place des offres et des services toujours plus innovants. » Un module de personnalisation devrait également voir le jour courant 2018. « Selon son profil, habitant de Nouméa ou visiteur de passage, l'application pourra proposer différents services ciblés. En parallèle, la mairie voit dans Simply City un outil de back office utile pour ses employés et agents municipaux (notamment pour les remontées d'informations) et souhaite étendre son utilisation à de nombreux services en interne. »



Plus d'information
www.simplycity.nc

TOSHIBA

Leading Innovation >>>



Le leader mondial
en reprographie

OFFICE
PLUS
BUREAUTIQUE

Uniquement chez

bureautique@officeplus.nc - +687 24 20 52

www.officeplus.nc

**OFFRE
SPÉCIALE**
jusqu'au 30 nov.
votre vitrine
à partir de
5 000 F^{HT}/an



La nouvelle version !

+ CLAIR + SIMPLE + COMPLÈTE



Un moteur de recherche puissant



Nombre de photos illimité



Demande de devis en ligne (bientôt)



Une géolocalisation précise

Et beaucoup d'autres fonctionnalités ...

Tu cherches un pro ? demande à **jeco.nc**

Pour plus d'infos, contactez-nous au 77 19 72
ou par mail à rezomedias@gmail.com



Commerçants NC

www.syndicatdescommerçants.nc

Vous possédez un commerce ?

Nous aussi.

Vous souhaitez être représentés, soutenus et informés ?

Nous sommes là.

**Le syndicat des Commerçants NC est une organisation sectorielle
qui veille aux intérêts de la profession en Nouvelle Calédonie.**

C'est simple .

☺ **Rejoignez nous !** ☎ 27 54 10 ou ✉ syndicatcommerce@lagoon.nc

Vers une transition énergétique à Wallis-et-Futuna

Deux missions d'opérations collectives d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie ont été organisées à Wallis-et-Futuna cette année. Pilotées par la CCI et menées en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le bureau d'études Albedo, elles avaient pour but de sensibiliser les entreprises et les administrations.

Consciente que la maîtrise des consommations d'énergie des entreprises et des administrations est un axe indispensable à une politique énergétique cohérente et efficace, la collectivité de Wallis-et-Futuna a sollicité l'ADEME pour l'accompagner dans son objectif d'atteindre 25 % d'énergies renouvelables sur l'ensemble de son réseau électrique à l'horizon 2020. Dans cette perspective, deux missions, financées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et la collectivité de Wallis-et-Futuna, ont été organisées en mars puis en juin 2017. Pilotées par la CCI en partenariat avec l'ADEME et le bureau d'études Albedo, elles avaient pour objectif de permettre aux entreprises et aux administrations d'identifier des gisements d'économie d'énergie à court et moyen termes afin de mettre en

œuvre rapidement des actions rentables de maîtrise des consommations et d'amélioration de la performance des équipements.

Des prédiagnostics et des visites sur le terrain

« Si le coût des consommations varie suivant l'activité de l'entreprise et le type d'énergie utilisée, il représente très souvent un poste budgétaire qui peut être réduit. En acquérant une meilleure connaissance de leurs consommations et en optimisant leurs investissements dans le domaine de l'énergie, les entreprises gagnent en compétitivité. Quant aux administrations, en maîtrisant mieux leurs budgets, elles montrent l'exemple en qualité d'acteur du public », souligne Matthieu Ladiesse, responsable développement durable, QHSE et industrie à la CCI.

Trois prédiagnostics énergétiques ont ainsi été réalisés par Albedo au sein des entreprises Amiwal, General Import et Interwallis en vue de dresser un bilan de leurs situations énergétiques et définir, dans un second temps, un plan d'actions. Parallèlement, cinq visites ont été menées par Matthieu Ladiesse au sein de quatre magasins d'alimentation JLS et de l'hôtel Ulukula (voir photo). « L'objectif était d'identifier des pistes d'actions élémentaires d'économie d'énergie en dressant un état des lieux de la situation et en identifiant des pratiques actuelles de gestion de l'énergie. Nous avons ensuite pu prodiguer sur ces bases des conseils pour une meilleure maîtrise des consommations », explique Matthieu Ladiesse.

Un retour rapide sur investissement

Chaque prestation a fait l'objet d'une étude dont les résultats ont été restitués en juin, faisant état de nombreuses préconisations permettant un retour sur investissement dans les deux à trois ans à venir. Une simulation photovoltaïque pour une surface de toiture de 500 m² en autoconsommation a également été présentée par Albedo. « Les entreprises, qui ont trouvé les pistes d'amélioration intéressantes et finalement assez faciles à mettre en place, sont décidées à passer à l'action avant que la péréquation tarifaire ne soit complètement entrée en vigueur. En effet, en 2020, le coût du kWh sera alors divisé par cinq, ce qui pourrait réfréner les acteurs économiques à mener ce type d'actions, alors qu'elles ont beaucoup de sens », conclut Matthieu Ladiesse.



© ML CCI-NC

Plus d'information

CCI - Service développement durable
Tél. : 28 12 33 / environnement@cci.nc

Profitez du FIAF pour vos ultimes formations avant la fin de l'année !

Le Fonds interprofessionnel d'assurance formation (FIAF) est une boîte à outils à destination de tous les employeurs du secteur privé qui ont ainsi, depuis avril 2017, la possibilité de former leurs employés selon leurs besoins réels.



Le FIAF a été conçu pour accompagner les entreprises, les conseiller, leur proposer des solutions de proximité sur mesure et financer la formation professionnelle continue (FPC) des salariés du privé. Sa principale mission est de contribuer au développement des compétences calédoniennes. Depuis le 1^{er} avril 2017, tous les employeurs de droit privé, employant un salarié ou plus, et cotisants à la CAFAT, sont assujettis à cette nouvelle contribution et peuvent parallèlement bénéficier de l'offre de services du FIAF, sous réserve d'être à jour de leurs cotisations.

Comment ça marche ?

La contribution des employeurs du secteur privé, limitée à 0,2 % de la masse salariale plafonnée à la tranche 1 du RUAMM, est une charge patronale qui doit impérativement apparaître sur les bulletins de salaire et qui sera collectée par la CAFAT de manière trimestrielle via la déclaration nominative trimestrielle (DNT). L'enveloppe mutualisée ainsi alimentée ouvre, à toute entreprise qui cotise au 0,2 %, un droit de 400 000 F de financement par an (quel que soit le nombre de salariés), pour une dépense

équivalente à 625 000 F. Ces 400 000 F se découpent selon un principe de quatre tranches dégressives.

Comment bénéficier de ces financements ?

Il suffit de constituer un dossier de demande de financement en remplissant le bordereau de demande de financement (téléchargeable sur www.fiaf.nc, dans l'onglet « boîte à outils ») et en l'accompagnant :

- de la convention de formation (signée ou non) ou du devis,
- du programme de formation détaillé (précisant les modalités d'évaluation des compétences acquises),
- du CV de l'intervenant.

À réception de la demande complète, le FIAF vous rendra une réponse définitive sous cinq jours ouvrés.

À noter : si vous choisissez de suivre votre formation à la CCI, son personnel vous accompagnera dans toutes les démarches administratives liées à la constitution de votre dossier FIAF.

LE 0,7 % : UNE COTISATION POUR LES ENTREPRISES DE PLUS DE 10 SALARIÉS

Le 0,7 % correspond au montant prélevé sur la masse salariale brute de chaque entreprise de plus de dix salariés. Il s'agit d'une obligation à laquelle elles sont assujetties. La Direction de la formation professionnelle continue (DFPC) ne contrôle pas la déclaration à la Direction des services fiscaux (DSF) et ne collecte pas cet impôt en cas d'insuffisance de dépenses de formation au titre de l'année. L'employeur doit compléter une déclaration annuelle de la participation des employeurs au financement de la FPC. Après avoir calculé son obligation de participation et déduit ses dépenses de formation, l'employeur se trouve pour l'année N soit en insuffisance de dépenses, soit en excédent de dépenses :

- Lorsque le total des dépenses de l'employeur est inférieur à son obligation de participation, il doit effectuer un versement équivalent à la différence entre le montant de son obligation et le total de ses dépenses à la Paierie de Nouvelle-Calédonie.

- Si les dépenses réalisées sont supérieures au montant de l'obligation de l'employeur, l'excédent dégagé au titre de cette année N peut être reporté sur les trois années suivantes.

Attention : les employeurs de plus de dix salariés sont également tenus de verser une première contribution de 0,2 % au titre du FIAF, en plus de ces 0,7 %.

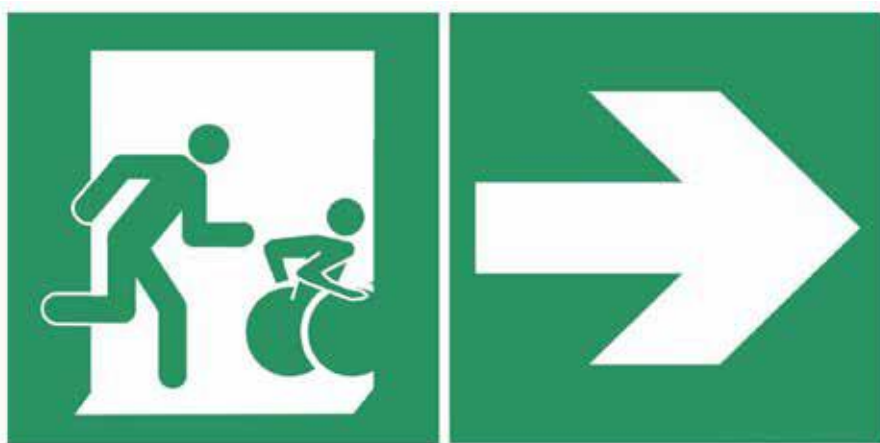
Contacts

Fonds interprofessionnel d'assurance formation (FIAF)

17, rue Edighoffer, Doniambo - Nouméa
Tél. : 47 68 68 / contact@fiaf.nc

Les établissements recevant du public sous surveillance

Des démarches s'imposent avant d'ouvrir un établissement accueillant du public (commerces, salles de réunion, de spectacles, de sport, chapiteau provisoire, etc.) afin d'être en conformité avec les normes de sécurité sous peine d'une forte amende et d'une fermeture du lieu.



32

Qu'est-ce qu'un ERP ?

Sont considérés comme des établissements recevant du public (ERP) tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non.

Sont considérées comme faisant partie du « public » toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel, dès lors que la destination de l'établissement est de recevoir du public et que ces personnes ne sont pas accompagnées à tout moment par un personnel de l'établissement.

Quelles sont ses obligations ?

Les ERP doivent obéir à une délibération (n° 315 du 30 août 2013) fixant les dispositions destinées à assurer la sécurité contre les risques d'incendie et de panique. Attention : les règles diffèrent en fonction des activités exercées dans l'établissement et du nombre maximum de personnes pouvant être accueillies.

Quels sont les principes généraux de sécurité ?

- Les constructeurs, propriétaires et exploitants des établissements recevant du public sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les règles de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes, et de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus ou entretenus en conformité avec les dispositions de la présente délibération. Ces règles sont déterminées compte tenu de la nature de l'exploitation, des dimensions des locaux, de leur mode de construction, du nombre de personnes pouvant y être admises et de leur aptitude à se soustraire aux effets d'un incendie.
- Les bâtiments et les locaux où sont installés les établissements recevant du public doivent être construits de manière à permettre l'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants ou leur évacuation différée si celle-ci est rendue nécessaire. Ils doivent avoir une ou plusieurs façades en bordure de voies ou d'espaces libres

permettant l'évacuation du public, l'accès et la mise en service des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

Comment sont classés les ERP ?

Répartis en types selon la nature de leur exploitation, les ERP sont soumis aux dispositions générales communes et aux dispositions particulières qui leurs sont propres. Pour l'application du règlement de sécurité, les établissements recevant du public sont classés en deux groupes :

- le premier groupe comprenant les établissements de 1^{ère}, 2^e, 3^e et 4^e catégories ;
- le deuxième groupe comprenant les établissements de 5^e catégorie.

Les ERP sont classés en cinq catégories selon le nombre de personnes susceptibles d'être accueillies. Les catégories sont les suivantes :

- 1^{ère} catégorie : au-dessus de 1500 personnes
- 2^e catégorie : de 701 à 1500 personnes
- 3^e catégorie : de 301 à 700 personnes
- 4^e catégorie : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements compris dans la 5^e catégorie
- 5^e catégorie : établissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation.

Les mesures de sécurité à appliquer dans chacun de ces établissements sont précisées par arrêté du gouvernement sur proposition de la commission centrale de sécurité après avis du Comité territorial de sécurité (CTS), en tenant compte de celles qui sont imposées aux types d'établissements dont la nature d'exploitation se rapproche le plus de celle qui est envisagée.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Tout projet de construction, d'aménagement, de modification, de changement, de destination d'un ERP ou d'un groupement d'établissement recevant du public doit obtenir un avis préalable à la réalisation du projet auprès du service compétent du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (article 70 de la délibération n° 315). Cette demande d'avis à la réalisation du projet se fait préalablement à l'octroi du permis de construire, s'il y a lieu, et avant la réalisation du projet si le permis de construire n'est pas exigé.

LE COMITÉ TERRITORIAL DE SÉCURITÉ

Le Comité territorial de sécurité (CTS) est l'organe technique d'étude, de contrôle et d'information du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il assiste le gouvernement dans l'application des mesures de police et de surveillance qu'il est appelé à prendre en vue d'assurer la protection contre l'incendie et la panique dans les établissements soumis à la délibération.

Le dossier de demande d'avis préalable doit :

- être constitué par un bureau d'études déclaré auprès du CTS et spécialisé en matière de prévention des risques d'incendie et de panique : l'avis est rendu dans un délai de trois mois ;
- comporter toutes les précisions nécessaires pour s'assurer qu'il a été satisfait aux conditions de sécurité prévue par délibération.

Consulté par le service instructeur, le CTS rend un avis sur le projet, assorti ou non, de prescriptions qui doivent être respectées. À l'issue des travaux et au moins un mois avant la date d'ouverture prévue, l'exploitant demande au CTS de réaliser une visite de réception.

Différents types de visite sont effectuées par le CTS :

- visite de réception des travaux (avant ouverture) : sont concernés tous les établissements ;
- visite périodique : sont concernés les établissements du 1^{er} et 2^e groupe ;
- visite de contrôle inopinée : sont concernés tous les établissements.

Et les pièces à fournir ?

Lorsqu'un exploitant achète ou loue

BON À SAVOIR

L'exploitant doit demander au CTS de réaliser une visite de réception au moins un mois avant la date d'ouverture prévue.

un local qui sera ouvert au public, il doit d'abord se poser plusieurs questions afin de déterminer quel sera le classement de son établissement : celui-ci va dépendre de son activité et du nombre de personnes accueillies. Ensuite, il doit obligatoirement déposer une demande d'avis préalable à la réalisation du projet permettant de vérifier sa conformité avec les règles de sécurité. Le dossier est à déposer au Bureau des ERP. Il doit comporter :

- une notice descriptive et des plans de sécurité décrivant les mesures prises pour l'application du règlement de sécurité des URPS ;
- un plan indiquant les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, les escaliers, les sorties, en tenant bien compte des différents types et situations de handicap ainsi que les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés ;
- un plan de situation établi à une échelle appropriée indiquant la nature des voies d'accès et les tiers ;
- le rapport préalable à la réalisation de projet établi par un organisme de contrôle agréé.

Que risque le contrevenant ?

Déroger à la règle est passible d'une amende journalière de 5^e classe et de fermeture du lieu en attendant sa mise en conformité.

Contact

Bureau des ERP

Tél. : 20 77 36 ou 20 77 33 / erp@gouv.nc
4, avenue Foch, Bâtiment Castex
Nouméa



MODIFICATION DE L'APPLICATION DES TAUX DE LA TGC DANS LE TARIF DES DOUANES

Les taux de la taxe générale sur la consommation relatifs aux positions tarifaires suivantes, tels qu'ils figurent dans l'annexe à l'arrêté du 14 mars 2017 susvisé, sont remplacés par les taux suivants :

Position tarifaire	Libellé	Taux TGC
0703.10.10	Oignons à l'état frais ou réfrigéré	0,00 %
2202.10.75	Autres eaux addit. de sucre et/ou d'autres édulc. à usage médical, hospitalier ou laboratoires	0,00 %
2710.19.11	Huiles moyennes carburacteur type pétrole lampant	0,25 %
2710.19.31	Fiouls type bunker furnace oil	0,25 %
3006.30.00	Prép. opacifiantes pour examens radiographiques, réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur les patients	0,50 %
3006.50.00	Trousses et boîtes à pharmacie garnies pour soins de 1 ^{ère} urgence	0,50 %
3006.92.00	Déchets pharmaceutique	0,50 %
3403.19.00	Prép. lubrifiantes du 34.03 cont. huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux : autres	0,50 %
3403.99.00	Autres préparations lubrifiantes du 34.03, autres	0,50 %
3821.00.00	Milieux de culture préparés pour le développement des micro-organismes	0,00 %
3822.00.90	Réactifs composés de diagnostic ou de laboratoire autres que ceux des no30.20 ou 30.06 a	0,00 %

Arrêté n° 2017-1933/GNC du 18 août 2017 portant modification de l'arrêté n° 2017-607/GNC du 14 mars 2017
JONC n° 9447 du 29/08/2017

❖ RÉTABLISSEMENT D'UN RÉGIME PROVISOIRE POUR LE SECTEUR MINIER EN MATIÈRE DE DROITS D'ENREGISTREMENT



Aux articles Lp 292 I, Lp 301 et Lp 383, les mots « pendant une période de cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi du pays portant réforme des droits d'enregistrement et de la taxe hypothécaire » sont remplacés par « pendant une période de trois ans à compter de la date de publication au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie de la loi du pays n° 2017-13 du 25 août 2017 portant rétablissement d'un régime provisoire pour le secteur minier en matière de droits d'enregistrement ».

Sont concernés :

- les mutations à titre onéreux sous forme de cessions ou d'échanges de concessions minières, autorisées par l'autorité compétente (article Lp 292 I) ;

- les cessions et les échanges de droits mobiliers miniers, autorisées par l'autorité compétente (article Lp 301) ;
- les apports en société de concessions et permis de recherche ou d'exploitation minières, autorisés par l'autorité compétente (article Lp 383).

Ces opérations sont enregistrées au droit fixe prévu à l'article R 270, soit 7000 F.

Loi du pays n° 2017-13 du 25/08/2017
JONC n° 9452 du 7/09/2017

❖ MODIFICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS

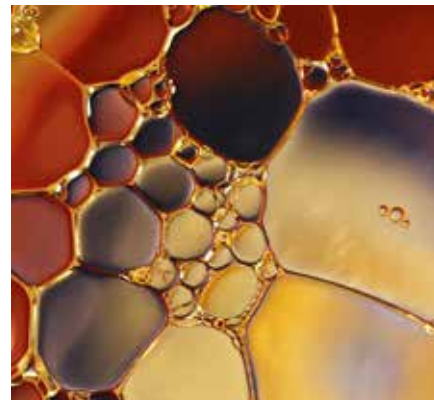
Les personnes physiques ou morales soumises à la délivrance d'un agrément en application des articles 422-4, 422-7, 422-11, 422-31 et 422-36 du Code de l'environnement de la province des Îles Loyauté disposent d'un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération pour déposer leur demande d'agrément.

Sont abrogées :

1. la délibération n° 2007-60/API du 30 août 2007 relative à l'élimination des huiles usagées ;

2. la délibération n° 2007-61/API du 30 août 2007 relative à l'élimination des batteries usagées.

Délibération n° 2017-57/BAPI du 20/07/2017
JONC n° 9446 du 24/08/2017



❖ ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPT-NC

A été élu vice-président du conseil d'administration de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie, monsieur Jean-Louis D'Anglebermes.

Délibération n° 33-A/2017 du 13/09/2017
JONC n° 9458 du 28/09/2017

TAUX DE L'USURE AU 1^{ER} JUILLET 2017

PRÊTS AUX PERSONNES MORALES

(hors activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, ou professionnelle non commerciale)

- Prêts pour achat ou vente à tempérament	5,81 %
- Prêts à taux variable d'une durée supérieure à 2 ans	2,23 %
- Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 2 ans	2,45 %
- Découverts en compte	13,69 %
- Autres prêts d'une durée inférieure ou égale à 2 ans	2,21 %

PRÊTS AUX PERSONNES PHYSIQUES ET PERSONNES MORALES

- Découverts en compte

PRÊTS AUX PARTICULIERS

Prêts immobiliers

- Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	3,12 %
- Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	3,09 %
- Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus	3,25 %
- Prêts à taux variable	2,83 %
- Prêts relais	3,33 %

Autres prêts

- Prêts inférieurs ou égaux à 357 995 XPF	20,60 %
- Prêts entre 357 995 XPF et 715 990 XPF	13,12 %
- Prêts supérieurs à 715 990 XPF	6,40 %

INTÉRÊT LÉGAL

Vos factures ne sont pas réglées à temps et vous envisagez de réclamer des intérêts de retard ? Deux solutions... :

- Vous avez prévu dans vos conditions de paiement un intérêt conventionnel que vous réclamez après mise en demeure de payer.
- Vous n'avez rien prévu et vous devez appliquer l'intérêt légal, toujours après mise en demeure de payer.

	2016		2017	
	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
Personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels	4,54%	4,35%	4,16%	3,94%
Autres cas	1,01%	0,93 %	0,90%	0,9%

TAUX DE BASE BANCAIRE

TBB moyen pondéré : 6,60 %

Source : Institut d'émission d'outre-mer

IRL, INDICE DE RÉVISION DES LOYERS D'HABITATION



Créé en 2007, cet indice est venu remplacer le BT21 uniquement dans le cadre des loyers d'habitation. À compter du 11 octobre 2012, pour les baux conclus ou renouvelés après le 1^{er} janvier 2007, les loyers des locaux à usage d'habitation peuvent être revalorisés suivant l'indice de révision des loyers, dans la limite maximale de 2% par an, conformément à la délibération n° 152 du 28 septembre 2011 relative à la révision du prix des loyers. IRL (Base 100 en décembre 2006).

IRL août : 121,67 / septembre : 121,78*

*Indice provisoire.

➤ Pour tout renseignement, contactez la Direction des affaires économiques. Tél. : 23 22 50 / dae@gouv.nc

INDICE ET TAUX

- Prix septembre 2017	107,63 %
- Prix septembre 2017 hors tabac	106,68 %
- Inflation 2017 hors tabac (12 derniers mois)	1,1 %
- Inflation générale (12 derniers mois)	1,1 %

SALAIRE MINIMUM GARANTI * (DEPUIS LE 1^{ER} AOÛT 2017)

- SMG horaire	921,28 ^F
- SMG mensuel	155 696 ^F

SALAIRE MINIMUM AGRICOLE (DEPUIS LE 1^{ER} AOÛT 2017)

- SMAG horaire	783,1 ^F
- SMAG mensuel	132 344 ^F

* Sous réserve de la convention collective de l'accord professionnel de branche.

FEUILLE DE PAIE

LES PLAFONDS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

- Plafond Cafat

- Plafond maladie Cafat / Ruamm

- Tranche 1
- Tranche 2 (de 498 301 F CFP)

- Plafond FSH

(fonds social de l'habitat)
Délibération modifiée n° 210 du 30.10.1992 - Article 2

- Plafond Formation professionnelle

Articles Lp 720-1 à 720-5 et R 720-3 du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie

- Plafond Sécurité Sociale - CCS non plafonnée

ÉVOLUTION DU BT21

	2015	2016	2017
Janvier	101,34	102,24	102,77
Février	101,50	102,18	103,06
Mars	101,27	101,99	103,22
Avril	101,32	101,67	103,58
Mai	102,11	101,52	103,75
Juin	102,18	101,66	103,84
Juillet	102,20	101,89	103,86
Août	102,04	101,99	103,74
Septembre	101,90	102,42	103,69*
Octobre	101,99	102,33	
Novembre	101,98	102,43	
Décembre	101,85	102,53	

Attention, index BT21 rénové (voir www.isee.nc ou contactez le Centre d'information économique de la CCI pour plus de renseignements - Tél. 24 31 20 / doc@cci.nc). Base 100 : décembre 2012.

* Indice provisoire.

Que répondre à mon fournisseur européen qui me demande mon numéro de TVA intracommunautaire ?

Les territoires et pays d'outre-mer comme la Nouvelle-Calédonie sont considérés comme des zones d'exportation. À ce titre, ils ne font pas partie du territoire douanier ou fiscal de l'union européenne. N'effectuant pas d'opération intracommunautaire, les entreprises calédoniennes ne peuvent donc pas disposer d'un numéro de TVA européen.



36

Comment calculer mon impôt sur le revenu ?

Un simulateur de calcul est à disposition sur le site de la Direction des services fiscaux : <https://dsf.gouv.nc/particuliers/calcul-de-limpot>



Quel est le principe de la réduction sur les bas salaires (RBS) ?

Les cotisations patronales assises sur les rémunérations brutes inférieures à un plafond fixé à 1,3 fois le SMG font l'objet d'une réduction dégressive. La réduction maximale de 60 % est portée à 75 % pour les entreprises de moins de dix salariés ayant leur siège social et exerçant principalement leur activité en Nouvelle-Calédonie, hors des communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

Pour pouvoir prétendre à cette réduction, l'employeur doit :

- fournir ses déclarations nominatives aux dates d'exigibilité ;
- mentionner sur ces déclarations pour chaque salarié : le numéro d'assuré,

le nombre d'heures de travail effectuées durant le trimestre, la rémunération brute correspondante.

La réduction est ensuite calculée par la CAFAT pour chaque salarié.

Quelle différence entre la nue-propriété et l'usufruit ?

Être propriétaire d'un bien donne le droit de s'en servir, d'en tirer des revenus, en le louant par exemple, et d'en disposer librement, c'est-à-dire le vendre, le donner, le modifier.

L'usufruitier possède le droit de s'en servir et d'en tirer des revenus.

Le nu-propriétaire, quant à lui, peut théoriquement vendre son droit, mais pas le bien.

Cette situation juridique, appelée « démembrement du droit de propriété », est courante dans les cas de successions ou de donations.

Pour en savoir plus :

CCI – Informations juridiques

Tél. 24 31 32 / jur@cci.nc

CCI – Centre d'information économique

Tél. 24 31 20 / doc@cci.nc

www.cci.nc

Retrouvez la FAQ de la CCI sur www.cci.nc

ÉCHÉANCES FISCALES ET SOCIALES

14 novembre

TGC

- Dépôt de la télé déclaration pour les entreprises en périodicité mensuelle pour la période fiscale de septembre.

- Dépôt de la télé déclaration pour les entreprises en périodicité trimestrielle (<200 MF de CA) pour la période du 3^e trimestre.

20 novembre

Mutuelle des patentés et des libéraux

Paiement des cotisations d'octobre.

30 novembre

Impôt sur les sociétés – IS

- Dépôt de la liasse fiscale et paiement du solde de l'IS pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés clôturant au 31 juillet.

- Paiement de l'acompte.

TSS – Déclaration et paiement

Dépôt de la déclaration et du paiement pour les professionnels clôturant leur exercice social au 31/01, 30/04, 31/07 et 31/10.

10 décembre

Mutuelle du commerce

Paiement des cotisations d'octobre.



Intéressé par une reprise d'activité ? La CCI vous offre ses conseils et son accompagnement personnalisé pour faciliter le lancement de votre projet.

Contactez le 24 40 74 / conseil@cci.nc

COMMERCE

➤ Vente et maintenance de matériels

- Forte rentabilité
- Prix : 160 MF / 1340 K€

➤ Magasin d'équipements et matériels de skate

- Très bel emplacement
- Cession des murs possibles
- Prix : nous consulter

➤ Magasin de meubles

- Situé sur axe passant
- Forte rentabilité
- Potentiel de développement important
- Prix : 85 MF / 712 K€

SERVICES

➤ Société de déménagement et garde-meuble

- Très belle affaire
- Clientèle fidélisée
- Prix : 105 MF / 880 K€

➤ Société achat et vente de véhicules d'occasion

- Excellente rentabilité
- Bonne notoriété
- Prix : nous consulter

➤ Société de transports spécialisés

- Clientèle captive (contrats)
- Forte rentabilité
- Forte autonomie et professionnalisme des équipes
- Prix : nous consulter

➤ Activités touristiques et maritimes

- Outil performant
- Bonne réputation (référencement sur le net)
- Clientèle diversifiée
- Prix : 30 MF / 251 K€

➤ Société de location de voitures

- Franchise
- Parc véhicules importants et bien suivis
- Prix : 150 MF / 1257 K€

En partenariat avec Action Entreprises
www.action-entreprises.nc
 Contact : actionentreprises@lagoon.nc - Tél. : 24 14 41



NOUVELLE-CALÉDONIE

Jeu du centre-ville

➤ 16-18 novembre
 Grande foire autour du thème du Vanuatu.

Place des Cocotiers, Nouméa
 Tél. : 28 02 07



Marché de Noël alternatif

25-26 novembre
 Une cinquantaine de commerçants participent à ce marché 100 % fait-main. Également des concerts, des contes et des ateliers pour enfants.

Parc Zoologique et Forestier, Nouméa
 Tél. : 80 60 96



Marché broussard

➤ 2 décembre
 Maison des artisans, Nouméa
 77 30 90



Fête du fruit

➤ 8 décembre
 Maison des artisans, Nouméa
 77 30 90

La Fabrique de Noël

➤ 11-23 décembre
 Le marché de Noël de la ville de Nouméa.
 Place des Cocotiers, Nouméa
 Tél. : 28 02 07

Salon de l'artisanat d'art de Noël

➤ 15-23 décembre
 Maison des artisans, Nouméa
 77 30 90

Marché Nengone

➤ 16 décembre
 Avec la participation du marché artisanal de la gare maritime.

Quai Ferry, Nouméa
 Tél. 24 73 60



MÉTROPOLE

Midest Paris

➤ 27-30 mars 2018
 Le salon mondial de tous les savoir-faire en sous-traitance industrielle.

Paris
www.midest.com

AUSTRALIE

Australia Solar + Energy Storage

➤ 5-6 décembre
 Plus important congrès d'Australie sur les marchés de stockage d'énergies.

Brisbane
www.australiaenergystorage.com

Les dates des salons sont mentionnées sous réserve.
 N'hésitez pas à contacter les organisateurs ou à consulter les sites Internet pour obtenir tous les renseignements pratiques.

L'APPRENTISSAGE À LA LOUPE

À l'heure où le recrutement d'entreprises formatrices bat son plein, le **Mag des artisans** dédie son dossier à l'apprentissage. Il répond à la question « Pourquoi former un apprenti ? » et détaille les démarches de recrutement et les aides financières disponibles. Également des interviews d'entrepreneurs et de représentantes de la Direction de la formation professionnelle continue et du centre de formation de l'artisanat.

www.cma.nc



La référence du BTP



L'Annuaire / Magazine du BTP 2017-2018 relaie les actualités du secteur en Nouvelle-Calédonie, met en avant le savoir-faire des entrepreneurs et recense tous les contacts utiles. Focus dans ce numéro sur la domotique, la défiscalisation, le Fonds interprofessionnel d'assurance formation (FIAF), la Fédération BTP-NC, l'association de formation du BTP (AFBPT) et des portraits d'entreprises.

Dans les points de dépôt - gratuit

OSER UNE NOUVELLE FISCALITÉ

Une longue interview de l'avocat et fiscaliste Jean-Pierre Lieb, dans **les Nouvelles calédoniennes** du 16 octobre 2017, à l'occasion du colloque « Quelle économie pour la Nouvelle-Calédonie après 2018 ? » organisé à l'UNC en septembre dernier. Un regard critique sur l'actuelle fiscalité locale et une parole qui encourage à dessiner des schémas nouveaux basés sur l'audace.

Lecture en ligne sur www.lnc.nc



L'aéroport, il y a 20 ans



L'émission **Terre de mémoires** du 31/10/17 était dédiée à la rediffusion d'un documentaire datant de 1997, assortie d'une interview récente de Charles Roger, directeur général adjoint de la CCI, sur le thème des coulisses de l'aéroport de Nouméa-La Tontouta. À la rencontre de ses travailleurs de l'ombre : bagagistes, commandants de bord, cuisiniers, mécaniciens, douaniers, contrôleurs, stewards...

En streaming sur la1ere.francetvinfo.fr

LE COIN DU LIVRE

Silver Génération : 10 idées reçues à combattre à propos des seniors

Toutes sortes d'idées reçues persistent sur les seniors français : déficit du financement des retraites, dépendance des plus âgés, coût de la prise en charge... Serge Guérin, professeur à la Paris School of Business (PSB) et spécialiste des questions liées au vieillissement de la société, décrypte dix de ces lieux communs. Pour lui, cette « silver génération » est loin d'être synonyme de déclin, et représente plutôt une porte d'entrée sur la modernité et le renouveau. Ce petit ouvrage, drôle et facile à lire, est brillamment argumenté et richement documenté, notamment en références à l'actualité.

De Serge Guérin
Éditions Michalon, 2015 (153 pages)
Disponible en librairie et en format Kindle.



Confiez la gestion des déchets de votre entreprise à des professionnels



PLUS DE 300 ENTREPRISES CLIENTES
SUR TOUT LE TERRITOIRE.

Nos métiers

- Location de contenants (Bacs, Bennes, Compacteurs...)
- Collecte de tous types de déchets (Déchets Industriels banals, Déchets Recyclables, Déchets Dangereux, DASRI...)
- Conseils et assistance technique (Optimisation, Sécurité, Etude de faisabilité....)
- Rapports d'activité (Traçabilité, Données Détaillées, Analyses....)

Efficace

Un interlocuteur unique pour tous vos déchets.

Economique

Des conseils pour réduire vos coûts.

Sécurisé

Des professionnels qui travaillent en toute sécurité.



2 sites d'activités

En Province Sud - Nouméa 41 rue Nobel

En Province Nord - Kaala Gomen Route Territoriale 1



26 47 57

commercial@vivaenvironnement.nc



Quelle est
LA banque

La PLUS
PERFORMANTE
POUR MON
ENTREPRISE ? *

BCI LA banque.nc

* 52%

des entrepreneurs
font déjà confiance à la BCI.
Elle est la première banque
du territoire en encours
de crédit aux entreprises.

 **BCI**
Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN